

**COMITÉ D'AUDITION
DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL
DU QUÉBEC**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. YVES LEFEBVRE, président
Mme LISE MARTEL
M. SERGE FILION
Mme JULIE RUIZ

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PLAN DE CONSERVATION
DU SITE PATRIMONIAL DU MONT-ROYAL**

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Séance tenue le 23 novembre 2016 à 19 h
École de musique Vincent-d'Indy,
628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine,
Outremont

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 23 NOVEMBRE 2016

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

MOHAWK LANGUAGE CUSTODIANS ASSOCIATION

AND THE KANEHSATÀ:KE LANGUAGE AND CULTURAL CENTER 2

Mme Ellen Gabriel

M. JEAN-CLAUDE MARSAN 10

FABRIQUE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL 20

M. Daniel Cyr et Mme Manon Blanchette

M. DANIEL CHARTIER 37

Mme DENYSE VÉZINA 52

LA PENTE À NEIGE 60

MM. Vincent Picard, Esteban Dravel et Patrice Pelletier-Grenier

AJOURNEMENT

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2016
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir. Alors, juste deux mots d'abord pour vous remercier d'être ici ce soir avec nous. Je rappelle que nous sommes en prolongation de la séance qui a débuté hier soir. Si c'est le cas, c'est que ça démontre quand même un intérêt certain des citoyens envers cette consultation publique.

10

Je rappelle pour ceux qui n'étaient pas avec nous hier, c'est-à-dire je vous informe et je rappelle pour ceux qui étaient avec nous hier, c'est plutôt l'inverse, qu'il y a eu, malgré les apparences et bien qu'il y a relativement peu de gens dans la salle, il y a eu une participation très nombreuse des citoyens et nous en sommes très heureux.

15

Juste au-delà des mémoires qui nous sont présentées et qui vont continuer à être présentées cet après-midi ou ce soir, nous avons eu près ou même plus de quatre cents (400) personnes qui ont répondu au questionnaire en ligne. C'est donc une participation remarquable. Jusqu'à présent, le maximum que nous avons eu c'était environ deux cents (200) participations au questionnaire en ligne dans d'autres consultations publiques. Alors merci, donc, d'être avec nous.

20

Ce soir, on va continuer comme hier soir, donc sept ou huit présentations qui vont s'enchaîner l'une à la suite de l'autre.

25

Nous vous demandons d'essayer de vous en tenir à une présentation orale d'environ cinq minutes, plus ou moins, pour permettre aux membres du comité d'intervenir ensuite avec vous pour préciser certains aspects de vos mémoires.

30

Je saisis donc l'occasion pour vous présenter mes collègues, Lise Martel qui est avocate, membre du Conseil, Julie Ruiz qui est professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières et spécialiste en question de paysage et monsieur Serge Filion qui est notre urbaniste au Conseil du patrimoine culturel. Je suis assisté de quelques personnes dans la salle, monsieur Denis Boucher, Sophie Morin et Corinne Augustin derrière qui sont à votre disposition si vous en avez besoin.

35

Donc, je rappelle aussi que la démarche est en quatre temps. Il y a eu une première démarche qui a consisté à présenter le plan de conservation il y a trois ou quatre semaines, ici même. Donc, c'était une soirée d'information au cours de laquelle on a invité les représentants du ministère de la Culture, donc les auteurs du plan de conservation, à vous le présenter.

40

C'est suivi donc de cette période qu'on appelle d'audience publique par le Conseil du patrimoine culturel qui, soit dit en passant, est un organisme distinct du ministère et autonome. Donc, comme on dit, nous sommes les relayeurs de votre pensée auprès du ministre.

45 La troisième étape va consister, en ce qui nous concerne, à rédiger un rapport de consultation qui va contenir l'ensemble des propos exprimés et écrits ici, ainsi qu'un avis du Conseil. Puis l'avis du Conseil, il se base bien sûr sur l'expertise des membres, sur la connaissance qu'on a des enjeux et des acteurs sur les études qu'on peut commander de temps à
50 autre, mais aussi sur ce que vous allez nous dire. On espère que vous allez nous influencer dans le fond. Alors, c'est à ça que je vous invite ce soir.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
Mme ELLEN GABRIEL

55

LE PRÉSIDENT :

60 Donc, je crois bien que j'ai dit pas mal l'essentiel. Sans plus tarder, j'inviterais madame Ellen Gabriel, qui représente la Communauté mohawk de Kanehsatà:ke à venir nous parler.

Alors, Madame Gabriel.

Mme ELLEN GABRIEL :

65

[Mme Gabriel s'adresse au Conseil en langue mohawk.]

70 Thank you for this opportunity for the Kanehsatà:ke Language and Cultural Centre to present a memoir to this audience publique. As I have only five minutes, I won't read my memoir other than to say that the Cultural Centre and the Mohawk Language Custodians Association have been charged with protecting the cultural heritage, the language and the history of our community, which are part of the *Kanyen'kehà:ka* Nation.

75 We are sixty (60) kilometres North West of Montreal. We speak, you know, *Tiohtià:ke*, which is Montreal is our ancestral homeland. And we speak the same language, practise the same culture, customs and systems of governance that those who lived in *Tiohtià:ke* during the first contact with Europeans.

80 We hope that a lot of our recommendations will be taken seriously. In this era of
reconciliation that has been declared by the Prime Minister of Canada, it's important for us to also
have repatriation of our cultural artifacts that had been found. It's not so clearly defined in our
memoir and I'm wondering if I can also update and send you another version of this a little bit later
on.

85 We want to have the protection of our cultural artifacts and to have our rights respected as
ownership control and access of possession of those artifacts which are in museums or any
government institutions at this point. We would see those cultural artifacts short of having a
museum ourselves, because we don't although we have put a proposal in for a heritage museum in
90 Kanehsatà:ke. We would be able to lend the City of Montreal or the province all those artifacts,
because the ownership belongs to our people.

For too long, we have been dispossessed, not just of our land, but our own cultural heritage
and the way that history has been written seems to ignore that very fact that we are the first people
95 of this land. You call our ancestors St. Lawrence Iroquois or Laurentian Iroquois but they are our
ancestors and we are their descendants.

We are concerned that there are no indigenous symbols or signifiers that indicate in Montreal
throughout the City of Montreal that this is *Kanyen'kehà:ka* Territory. We would like to have certain
100 things respected and promoted and upheld in regards to our rights to self-determination, which is
the protection of our cultural artifacts.

We understand that there are human remains that have been discovered in -- is it twelve (12)
sites? Twelve (12) sites so far? For us, this is a very -- you know, when someone is buried, it's very
105 sacred. You do not disturb them. So, since you have discovered human remains and I know that
there are some in a Museum of Civilization in Ottawa, spiritual ceremonies need to be conducted
for those human remains and we would like to have access to them and to repatriate them back to
where they should belong.

110 We are one of many communities but there are sister communities of Kahnawà:ke and
Akwasasne are also part of this mandate that we have to control, protect, have access and
possession of our cultural heritage and artifacts.

We would like to see us work together in a true partnership, not a quasi-partnership but a
115 true partnership, because we are also concerned of the control and preservation of those artifacts,
which, many of which are not just taken in Montreal but in Kanehsatà:ke at Oka National Park.

120 That there be public recognition as well that this is *Kanyen'kehà:ka* territory. The airport in Montreal, Pierre Elliot Trudeau Airport as a greeting in every single language except the First People's language of this land. So, that's a very minor thing.

125 And before anything is done, we would like free, prior and informed consent of any plans that have to do regarding our cultural heritage or spiritual heritage. And we would like to see what you have so far in your possession whether they are catalogued or not, we would like to go to all the institutions here in this province and take a look and see what you have because those belong to us as part of the Nation of *Kanyen'kehà:ka*.

130 So, I don't know if that covers really quickly in five minutes all the things that I would like to have covered but there's history behind this, which we won't go into tonight, and I can elaborate more on future correspondence.

Thank you.

135 **LE PRÉSIDENT :**

Thank you. Your memoir raises many concerns of many directions so we might be asking a few questions if you don't mind to stay with us for a few minutes.

140 Serge est-ce que tu avais une question à poser en français?

M. SERGE FILION :

145 Oui. Alors, bonsoir. Vous comprenez bien le français. On peut essayer de le faire dans les deux...

Mme ELLEN GABRIEL :

Je comprends. Je suis plus à l'aise en anglais, mais je comprends.

150 **M. SERGE FILION :**

Oui.

155 **Mme ELLEN GABRIEL :**

Si je ne comprends pas, je vais vous le dire.

M. SERGE FILION :

160 OK. Pour votre projet de musée, on comprend que vous voudriez avoir accès aux artefacts qui sont mis à jour, peut-être même avant que les fouilles ne se fassent, de faire les plans de fouilles avec les experts en archéologie pour essayer de documenter les sites historiques, soit les cimetières, les lieux de campement et tout ça d'Hochelage-Maisonneuve, entre autres.

165 Pour mettre en valeur ces artefacts, est-ce que votre projet de musée, dans votre esprit, devrait être sur le Mont-Royal en réutilisant des locaux qui ne sont pas utilisés actuellement ou si vous avez un projet plus grandiose d'une construction, un peu comme à Ottawa, le Musée des Premières Nations?

170 **Mme ELLEN GABRIEL :**

So, if I understand correctly, you want me to divulge the plan that we have for conservation for us?

175 **M. SERGE FILION :**

Yes.

Mme ELLEN GABRIEL :

180 Okay. For the last twelve (12) years, we have submitted proposals, conducted three feasibility studies, come up with an architectural plan for a heritage museum.

185 There are two million tourists that come through our area each year. And none of them go beyond the Oka Ferry, a very few, and we would like to have that heritage museum where -- it's open to the public, we would like to have that as a public way of sensitizing everybody, our neighbours Quebecois and other indigenous communities.

190 So, it's not something that we're going to ward, but it's something that we are very concerned on how they're being treated at this point; so, we would like to have the opportunity to be able to house them, to lend them.

195 The McCord Museum, currently we are lending the McCord Museum the two dog wampum that comes from my community. So, it's really important that acknowledgement and public acknowledgement be given to those artifacts that they are *Kanyen'kehà:ka* or Haudenosaunee.

M. SERGE FILION :

200 Je veux juste être sûr de bien comprendre. Lorsque vous parlez du plan, dans votre mémoire vous parlez du plan de conservation et vous dites que pour améliorer le plan de conservation, il y aurait lieu, vous dites : « [...] full disclosure of all indigenous human remains, funerary objects and any or all indigenous cultural objects. » Est-ce que je dois comprendre qu'actuellement, ça ne se fait pas comme ça, présentement?

205 **Mme ELLEN GABRIEL :**

That is not happening now?

210 **M. SERGE FILION :**

What is the situation now concerning that specific issue?

Mme ELLEN GABRIEL :

215 We have no response regarding any of those things at this point. In Kahnasatà:ke we, you know, I'm not sure why we don't have any news. We did send some letters to the ministère de la Culture et des Communications requesting meetings. They only met with the -- I think they only spoke with the band council. So, you know, at the risk of being political, the band council represents one quarter of the community, so, three quarters of the community don't have that representation.

220 So, we wanted to have that opportunity to have that respond. Where are the human remains? Where are the cultural artifacts that go with the funeral remains and other artifacts that we think need to be protected for this generation and for future generations, because we don't want to lose them. We don't want lose sight of them.

225 There are ceremonies that are done for people when they are deceased and when they are disturbed, for us it's sacrilege. So, we want the opportunity to be able to put them at peace and at rest because they are our ancestors. But we have no response from the minister and we spoke with Jeffrey Kelly as well, and we have had no response since to our request.

230 **Mme LISE MARTEL :**

235 Madame Gabriel, last night, we heard the representative of Kahnawà:ke, and she talked to us about the project of museum. I am correct if I think we talked about one museum or two museums here?

Mme ELLEN GABRIEL :

240 I'm from Kanehsatà:ke not Kahnawà:ke. Kahnawà:ke is the Mercier Bridge where the golf course.

Mme LISE MARTEL :

245 I know that, but last night...

Mme ELLEN GABRIEL :

Yes.

250 **Mme LISE MARTEL :**

...Mrs. Deom was here and from Kahnawake.

Mme ELLEN GABRIEL :

255 Hmm-hmm.

Mme LISE MARTEL :

260 And she talked about a project of museum for, we understand, Kahnawake. Is it another museum or is it the same that the one you talk about?

Mme ELLEN GABRIEL :

265 Kahnawake, Kanehsatà:ke, Québec, Montreal.

Mme LISE MARTEL :

270 Okay.

Mme ELLEN GABRIEL :

275 And there are two very different communities. So, we want a heritage centre. I'm not aware of the details. I know that they want a museum, but as I said, the repatriation of these cultural artifacts belongs to our Nation and to the communities not just one community. So, you know, with

all due respect to Kahnawake, it's important for that community as well because they have a right to those artifacts, but so do we. So does Ahkwesàhsne.

Mme LISE MARTEL :

280

I understand.

Mme ELLEN GABRIEL :

285

Hmm-hmm.

LE PRÉSIDENT :

290

It seems to me, at first sight, that that concern that you raised about the repatriation of human remains or artifacts is more relevant to the management of the site.

Mme ELLEN GABRIEL :

295

Hmm-hmm.

LE PRÉSIDENT :

300

Rather than the plan de conservation itself. Do you think that the plan de conservation could be in a certain extent -- in what extent the plan de conservation could be part of the solution for you? I'm not sure I can see it very clearly.

Mme ELLEN GABRIEL :

305

Well, the things that you are digging up, right, you're doing construction for the infrastructure or whatever, you are disturbing the remains and there's funerary objects that are with them; there's always funerary objects that go...

LE PRÉSIDENT :

310

Hmm-hmm.

Mme ELLEN GABRIEL :

315

And it's one of the many complexities of this issue. If this audience publique can help in us getting repatriation, not just of the human remains but other objects...

LE PRÉSENT :

Yes.

320 **Mme ELLEN GABRIEL :**

...than that would help us, because we don't seem to be getting anywhere with any other government institutions. And we have rights to that, and I think you're the first to actually be open to hearing the voices of our people.

325

We have never had that with any government institutions before. So, we're very happy to be here to be able to start discussions on this important issue for us. It's been an issue for a very long time and we have not had any response by anybody.

330 **LE PRÉSIDENT :**

And I may assure you that your words will be rigorously transferred to the Minister of Culture, exactly what you said.

335 **Mme ELLEN GABRIEL :**

Thank you.

LE PRÉSIDENT :

340

Thank you very much. Merci. D'autres questions?

Mme LISE MARTEL :

345

Non, ça va, merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Gabriel.

350

Mme ELLEN GABRIEL :

So, I can provide some more information. I can send some more information?

355 **LE PRÉSIDENT :**

Thank you.

360 **Mme ELLEN GABRIEL :**

All right, thank you.

365 **JEAN-CLAUDE MARSAN**

LE PRÉSIDENT :

Donc, Monsieur Marsan.

370 **M. JEAN-CLAUDE MARSAN :**

Oui.

375 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Marsan, une question préalable, si vous le permettez. Pouvez-vous, avec les nombreux titres que vous portez et que vous avez portés, à quel titre vous présentez-vous ici ce soir? Est-ce que c'est en votre nom personnel ou vous représentez un groupe ou quoi que ce soit?

380 **M. JEAN-CLAUDE MARSAN :**

En fait, en tant qu'architecte et urbaniste et professeur émérite de l'Université de Montréal.

385 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Si vous le permettez, on aimerait avoir une... ah! Voilà.

390 **M. JEAN-CLAUDE MARSAN :**

Alors, je vais tenter de résumer mon mémoire en cinq minutes, mais je ne vous promets rien dans ce sens-là.

395 Alors, l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal est unique en son genre au Canada, voire même en Amérique du Nord.

400 La nature, tel qu'elle est mise en valeur par son grand parc, joue un rôle très important, mais également, ce qui est important, c'est la présence de plusieurs institutions publiques sur cette montagne. D'ailleurs, l'histoire prégnante du mont Royal s'avère avant tout celle d'une longue reconquête de ce territoire au profit du bien public et de l'expression matérielle et immatérielle. Les deux cultures majeures qui ont façonné Montréal, la culture canadienne-française, plus québécoise, et la culture canadienne anglo-saxonne.

405 Les auteurs de ce projet, plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal, ont fait dans l'ensemble, selon moi, une bonne synthèse de l'évaluation historique du site. Ils ont formulé un énoncé réfléchi de ses valeurs patrimoniales. Et, globalement, bien analysé les caractéristiques de ce site, de façon à proposer des orientations souhaitables concernant les interventions à venir.

410 S'ils ont pris compte des valeurs immatérielles des lieux, notamment valeurs emblématiques et identitaires, ils n'ont pas malheureusement beaucoup discuté un fait capital, à savoir que près de soixante pour cent (60 %) de la superficie de ce site est occupé par des institutions publiques; trente pour cent (30 %) par des parcs publics, le parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance, le parc Summit et d'autres, et le reste, quinze pour cent (15 %), dix pour cent (10 %), c'est le privé. Ça ne veut pas dire qu'on méprise le privé, mais le public est fondamental.

415 Aujourd'hui, cette valeur patrimoniale immatérielle de l'arrondissement s'avère sérieusement menacée. Ainsi, après Marianapolis College, anciennement le Séminaire de Philosophie, des édifices publics institutionnels tels que l'ancienne maison-mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, que vous voyez, qui se classe d'ailleurs au neuvième rang de tous les couvents sur l'île montréalaise, au point de vue patrimonial, ainsi que l'Hôtel-Dieu, sont maintenant en danger d'être récupérés par le privé et, ça, ça va inverser le processus qui a donné à la montagne sa valeur patrimoniale immatérielle à l'origine.

425 À la séance d'hier, ce qui m'a frappé, des représentantes et des représentants d'Héritage Montréal et des Amis de la montagne ont affirmé qu'ils n'étaient pas favorables à la privatisation des institutions publiques dans cet environnement. Alors, comment expliquer alors que ces mêmes organismes ont appuyé la vente de cet ancien couvent sous prétexte que l'édifice serait mieux entretenu? Ou encore, ont-ils été influencés par leurs donateurs?

430 Alors, il s'agit là d'un problème très sérieux de gérance que le ministère de la Culture et des Communications doit régler au plus vite.

435 À l'exemple de Central Park à New York, l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal est géré actuellement par une Table de concertation. Mais Central Park de New York, c'est particulier, c'est entièrement la propriété de la ville de New York. Et l'objectif de la Central Park Conservancy, qui est un organisme privé sans but lucratif, faisant appel au bénévolat, se résume à satisfaire les usagers et s'assurer effectivement de protéger l'héritage de Frederick Law Olmsted.

440 Alors, si la Table de concertation de Montréal agissait uniquement pour le parc du Mont-Royal, ça serait parfait. Mais le problème c'est que cette table de concertation prend tout l'arrondissement historique et naturel et si on continue, ça va être complètement suicidaire. Pourquoi? C'est que cet arrondissement constitue un paysage culturel excessivement complexe, rassemblant de nombreux propriétaires publics et privés dont chacun poursuit des objectifs qui lui sont propres.

445 Comment une telle table de concertation regroupant Les amis de la montagne, Héritage Montréal et d'autres membres associatifs, des représentants de quatre arrondissements, un représentant de la Ville de Westmount, des représentants d'une dizaine des plus importants propriétaires institutionnels, cimetières, hôpitaux, universités, comment une telle table peut-elle 450 réussir à proposer des orientations communes et souhaitables, d'autant plus qu'il n'y a pas une personne responsable à la tête de cette table. Il n'y a pas un directeur qui en prend la responsabilité.

455 Ce sont les gros joueurs qui contrôlent cette table et les gros joueurs, l'exemple de l'Université de McGill et de l'Université de Montréal, même s'ils contrôlent le ballon, ils ne courent pas tous dans la même direction. Ainsi, comme on l'a vu hier, l'Université McGill veut récupérer l'Hôpital Royal Victoria pour fins universitaires tandis que l'Université de Montréal s'échine depuis une décennie à vendre au privé ce fameux couvent, accumulant jusqu'ici des pertes d'argent qui sont considérables.

460 Alors, la question que je vous pose : est-ce qu'une telle situation est sensée, souhaitable et doit se perpétuer?

465 La Commission de la Capitale nationale du Canada et la Commission de la Capitale nationale du Québec, dont j'ai fait partie de chacune pendant deux mandats, dont un avec notre ami Serge Filion, offrent des bons exemples d'une bonne gérance.

470 Ce qui est nécessaire pour un arrondissement patrimonial de cette complexité, c'est un organisme public permanent et indépendant, regroupant pour des mandats de durée limitée des experts œuvrant bénévolement sous la direction d'une personne responsable. Ça, c'est fondamental. Ça vous prend un directeur ou une directrice, un président ou une présidente qui est responsable. Autrement, il n'y a pas de fin. Il n'y a absolument pas de solution.

475 Si une telle commission avait été mise sur pied lors de la création effectivement de l'arrondissement, on n'aurait jamais connu ce problème avec le 1420, parce qu'il y aurait eu un dialogue entre la commission et la Direction de l'université. La commission aurait dit : bien, écoutez, regardez ça, voyez effectivement ce bâtiment-là, il est à côté du centre sportif de l'université; il y a deux cours intérieures où il n'y a pas de soleil, pas d'intimité, pensez-vous faire des condos de luxe avec ça? Non. Par contre, c'est ça qu'on poursuit depuis dix ans.

480 Alors, c'est le problème fondamental, c'est un problème de gérance.

485 Alors, pour conclure, ce plan de conservation proposé présente de l'intérêt, mais il faut qu'il fasse du sens. Pour qu'il fasse du sens, il faut s'assurer en premier lieu que cet arrondissement historique et naturel du Mont-Royal ne va pas continuer à se désintégrer comme c'est le cas actuellement. Et ça, c'est à cause d'un manque de volonté et de courage politique. Je m'excuse de le dire.

LE PRÉSIDENT :

490 On a quelques minutes.

M. JEAN-CLAUDE MARSAN :

495 Oui. Bien, je me suis forcé.

LE PRÉSIDENT :

500 Oui. Bien merci de votre éclairante présentation. Bien sûr, vous soulevez, encore là, diverses questions, mais l'une que je dirais davantage du domaine de la gouvernance.

M. JEAN-CLAUDE MARSAN :

505 Oui.

LE PRÉSIDENT :

510 Et l'autre, davantage reliée aux valeurs patrimoniales qui sont attribuées, dont notamment, vous proposez de mettre en exergue de façon plus évidente ce qu'on pourrait appeler une valeur institutionnelle, ou on y trouvera la terminologie qu'on voudra, mais je pense qu'on se comprend si on dit ça.

Moi, j'aurais des questions – je pense qu'on a tous des questions, mais j'ai des questions sur ces deux volets-là.

515 **M. JEAN-CLAUDE MARSAN :**

Je vous en prie.

520 **LE PRÉSIDENT :**

D'abord, sur la question de la gouvernance, étant donné que ce n'est pas directement relié au plan de conservation comme tel, mais c'est une question intéressante que vous soulevez, j'aimerais juste savoir, quand vous parlez d'un organisme public indépendant qui pourrait agir en lieu et place de l'actuelle table de concertation, j'avoue que je suis un petit peu surpris d'entendre ça. Surpris ne veut pas dire que je suis en désaccord, ça veut dire que je suis surpris parce que depuis plusieurs années, à travers toutes les consultations publiques que l'on a faites, que ce soit à Percé, à Trois-Rivières, à l'île d'Orléans ou à Sillery ou ailleurs, presque tout le monde, dans tous les cas, ont cité la Table de concertation du Mont-Royal comme un exemple dont on devrait s'inspirer. D'où ma surprise, mais vous, vous dites : on devrait remplacer ça par un organisme public indépendant.

530 Ma question bête et simple : un tel organisme public indépendant relève de qui et est financé par qui? Parce qu'on a aussi le problème de gouvernance dans l'autre sens.

535 **M. JEAN-CLAUDE MARSAN :**

Bien, en fait, il ferait le lien avec le ministère, en fait le ministre de la Culture. En fait, c'est un organisme indépendant qui fait le lien avec le ministre de la Culture.

540 **LE PRÉSIDENT :**

Comme nous.

545 **M. JEAN-CLAUDE MARSAN :**

Comment?

LE PRÉSIDENT :

550 Comme le Conseil, par exemple?

M. JEAN-CLAUDE MARSAN :

555 Oui, comme ça. Mais vraiment fait de personnes, en fait, excusez-moi, pas fait de personnes, mais qui regroupe des personnes qui sont des experts dans le domaine.

560 Écoutez, j'ai visité, parce que je représentais le Québec à la Commission des vieux monuments historiques pendant seize (16) ans. Bon, j'ai visité toutes les provinces du Canada, les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et tout ça. Bon. La conclusion c'est au Québec que vous avez effectivement le patrimoine le plus abondant et le plus riche. Et, je le dirais, au niveau de l'Amérique du Nord. Et c'est au Québec où il est le moins protégé. C'est là, le problème. C'est là, le problème.

565 Bon, et comment le protéger? En fait, cette table de concertation, si elle s'occupait uniquement du parc du Mont-Royal, ça serait parfait. Mais autrement, elle est la victime d'une série effectivement d'objectifs puis de besoins, et cetera, et on voit d'un côté l'Université de Montréal dire : je bazarde le patrimoine. De l'autre côté, en fait, c'est malheureux à dire, mais McGill dit : non, on le conserve. Alors, chacun décide comme il veut. C'est d'un ridicule monumental.

570 Écoutez, les gens que j'ai rencontrés pendant ces années ne traitaient pas les Québécois de très intelligents, souvent. Je m'excuse de le dire et souvent j'avais honte.

LE PRÉSIDENT :

575 Monsieur Marsan, je ne m'attendais pas à ce que cette rencontre soit un long fleuve tranquille, mais deuxième surprise, vous dites et vous l'écrivez d'ailleurs : « Hélas, c'est au Québec que le patrimoine est le moins bien protégé. » C'est une affirmation forte. Pouvez-vous expliquer pourquoi vous dites ça?

M. JEAN-CLAUDE MARSAN :

580 Bien, écoutez, une chose qu'il faut essayer de comprendre. Avec tout le respect, effectivement, que j'ai pour le Québec et tout ça, écoutez mes ancêtres sont arrivés ici en 1665. Bon. Mais il y a, ce n'est pas parce que je veux vanter les anglophones, mais il y a du côté anglo-saxon une attitude effectivement de respect et de protection des paysages et des patrimoines.

590 Bon, j'ai vécu en Écosse, ce n'est pas possible, là. Ici, on s'en va effectivement dans les Laurentides, un paquet d'annonces, un paquet de... c'est le bordel total. Vous allez, en fait, dans les Highlands, c'est fantastique. C'est absolument incroyable.

Bon, c'est une culture de base. Évidemment, l'Écosse c'est deux mille (2 000) ans; nous, c'est trois cents (300) ans. On va apprendre avec le temps, mais est-ce qu'on ne pourrait pas apprendre des autres aussi?

595

Je m'excuse de le dire, un des grands problèmes des Québécois c'est qu'ils ne voyagent pas. Bon, ils vont en Floride puis ils reviennent puis ils y retournent puis ils reviennent. Mais est-ce qu'ils ont vu le reste? Est-ce qu'ils ont vu effectivement Vancouver? Est-ce qu'ils ont vu Toronto? Avez-vous vu en fait le campus de Toronto comparé au campus de l'Université de Montréal? De tous les campus que j'ai vus, celui de l'Université de Montréal est le plus mal organisé, le plus mal planifié. Est-ce qu'on ne pourrait pas se rendre compte à un moment donné de ça?

600

Mais c'est comme si on a une culture différente, et cetera. Mais ça ne veut pas dire qu'on ne pourrait pas s'ouvrir pour voir qu'est-ce que les autres font et qu'est-ce qu'on pourrait faire. Allez à Boston, allez à Chicago, vous allez voir.

605

Bon, ce n'est pas parce que je méprise les Québécois, mais les faits sont là et vous avez une preuve là, vous l'avez directement la preuve.

610

Mme LISE MARTEL :

J'aimerais peut-être vous parler un peu de l'aspect institutionnel des bâtiments institutionnels. C'est vrai qu'il y en a plusieurs qui sont publics, mais il y en a un certain nombre qui ont un caractère plus privé, sur le plan juridique à tout le moins, comment est-ce que vous réconciliez ça avec la possibilité qu'un organisme vienne chapeauter l'ensemble? Est-ce que vous voyez des problèmes à ce niveau?

615

M. JEAN-CLAUDE MARSAN :

Bien, en fait, ce n'est pas tellement de chapeauter, mais de diriger.

620

Mme LISE MARTEL :

Oui.

625

M. JEAN-CLAUDE MARSAN :

Parce que si on avait un organisme responsable avec une personne qui avait du pouvoir, immédiatement, en une journée, on aurait réglé ça, en disant : bien, écoutez, oubliez les condos de luxe parce que ça ne marchera pas.

630

635 Et ce qui est arrivé d'ailleurs. Le promoteur Catania, après trois ans, il a eu six promesses d'achat sur cent trente-deux (132) condos. Bon, c'est ça, la réalité. Mais qui paie actuellement pour ça? C'est nous, c'est nous, les Montréalais, qui payons, en fait. Là, il y a une perte de soixante-dix (70) millions actuellement avec ça. Est-ce qu'on va accepter ça très longtemps?

Mme LISE MARTEL :

640 Oui.

M. JEAN-CLAUDE MARSAN :

C'est ça, le problème fondamental.

645 **Mme LISE MARTEL :**

Est-ce que vous voyez d'autres menaces vis-à-vis le mont Royal que ce type de menace-là, de bâtiments qui peuvent passer au privé?

650 **M. JEAN-CLAUDE MARSAN :**

Bien, c'est sûr que si un bâtiment semblable bascule dans le privé, les autres vont suivre.

Mme LISE MARTEL :

655 O.K. C'est un précédent, là.

M. JEAN-CLAUDE MARSAN :

660 C'est un des bâtiments majeurs sur l'île montréalaise et une université, ce n'est pas en fait un promoteur, ce n'est pas quelqu'un de privé; une université décide de bazarder ça? Non.

Mme LISE MARTEL :

665 Oui. Je comprends.

Mme JULIE RUIZ :

670 Bonjour. Merci pour votre intervention. Moi, j'aurais une question à l'égard de vos propos sur le caractère public, en fait, des institutions sur le mont Royal. Vous soulignez l'importance, en fait, de ce caractère public sur le Mont-Royal et vous proposez en fait dans votre mémoire que,

notamment, que le plan reconnaisse cette valeur publique comme faisant partie d'une valeur immatérielle.

675 **M. JEAN-CLAUDE MARSAN :**

Immatérielle.

680 **Mme JULIE RUIZ :**

Oui. Actuellement, la loi ne permet pas en fait de reconnaître les valeurs immatérielles à un site patrimonial. Ma question c'est est-ce qu'on pourrait imaginer que la reconnaissance, l'importance de ce caractère public fasse partie de la valeur emblématique actuelle du mont Royal?

685 **M. JEAN-CLAUDE MARSAN :**

690 Absolument. Absolument, absolument. Écoutez, j'ai eu l'occasion, je ne veux pas me vanter, j'ai eu l'occasion, en fait, de visiter tout le Canada, une très grande partie des États-Unis, cet arrondissement historique et naturel est unique en Amérique du Nord. En fait, c'est la façon de deux cultures. Chez les Américains, vous n'avez pas deux cultures comme ça. C'est unique. Alors, il faudrait s'en occuper et il faudrait le protéger. Et la valeur publique, c'est immatériel. En fait, c'est notre culture, c'est notre histoire, en fait, qui se représente.

695 En fait, les bonnes sœurs, ici, effectivement, qu'est-ce qu'elles avaient pour éduquer? Vous savez, elles avaient une chambre puis trois repas par jour. Elles ont fait ça pendant des centaines d'années. Il faut respecter ça. Il faut respecter ça.

LE PRÉSIDENT :

700 Monsieur Marsan, on vous entendrait toute la soirée. Malheureusement, ce n'est pas possible. Mais avant de nous quitter, est-ce qu'on peut profiter de votre présence pour juste, j'aimerais vous entendre... Hier, mon collègue, Serge, posait une question à un autre intervenant, il demandait : à votre avis, est-ce que si on revient vingt-cinq (25) ans derrière, est-ce que la montagne s'est améliorée, détériorée ou c'est resté pareil? J'aimerais ça vous entendre là-dessus.

705 **M. JEAN-CLAUDE MARSAN :**

710 En fait, elle s'est améliorée d'une certaine façon parce qu'on a considéré que la montagne, ce n'était pas uniquement le parc du Mont-Royal.

715 Ça, effectivement en 2005, ça, c'est assez remarquable. Mais le problème qu'on a, parce que moi, avec beaucoup d'autres, je me suis battu pour arriver à cet arrondissement-là. Mais actuellement, l'arrondissement est moins protégé qu'il l'était avant 2005. Parce que si ce couvent-là, effectivement, n'était pas dans l'arrondissement, on aurait pu bloquer le changement de zonage avec la Ville d'Outremont; avec un référendum, c'est réglé.

720 D'ailleurs, quatre-vingts pour cent (80 %) des personnes, on a eu des audiences publiques, étaient pour la conservation. Bon, le recteur a dit non. Mais s'il n'avait pas été dans l'arrondissement, ce changement de zonage n'aurait pas passé.

LE PRÉSIDENT :

Mais de façon générale?

725 **M. JEAN-CLAUDE MARSAN :**

730 Bien, de tout reconnaître en fait, l'arrondissement, et on peut encore l'élargir, c'est mieux. Mais de le gérer comme on le gère actuellement, ce n'est pas possible. Absolument pas possible et les preuves sont là.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

735 **M. JEAN-CLAUDE MARSAN :**

Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

740 Alors, merci, Monsieur Marsan.

745

750

**MANON BLANCHETTE
ET DANIEL CYR**

LE PRÉSIDENT :

755

J'inviterais maintenant madame Manon Blanchette et Daniel Cyr qui représentent la fabrique Notre-Dame de Montréal.

Donc, vous allez nous parler, j'imagine, du cimetière et non pas de la basilique.

760

Mme MANON BLANCHETTE :

Non, ce n'est pas tout à fait sur le même territoire.

765

Bonsoir! Alors, je suis heureuse d'avoir l'occasion de me présenter. Je suis donc la nouvelle PDG de la Fabrique, en poste depuis moins de quatre semaines. Alors, on m'a informée, à mon arrivée, de ce mémoire que l'on préparait bien avant ma venue. Donc, j'ai eu l'occasion de le lire et de mettre un petit peu mon grain de sel et je dois dire que je suis très heureuse que ces consultations existent pour nous donner l'occasion de présenter nos points.

770

On va y aller de manière très synthétique et vous allez voir que ce que l'on présente, et je dirais que ça rime avec certains autres intervenants que nous avons eu l'occasion d'entendre, entre autres hier soir.

775

Donc monsieur Cyr, Daniel Cyr, qui est donc le directeur Exploitation chez nous, a travaillé à ce document, et je lui laisse donc la parole. Et par après, au moment des questions, si c'est possible, on répondra à deux. Ça vous va?

LE PRÉSIDENT :

780

Très bien.

Mme MANON BLANCHETTE :

785

Merci.

M. DANIEL CYR :

790

Merci. Bonsoir Mesdames et Messieurs. La fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal salue l'initiative du ministère de la Culture et des Communications qui, par le Conseil du patrimoine

culturel de Québec, procède à une consultation publique relative à la proposition du plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal. Les orientations ministérielles en vue de la préservation, de la réhabilitation et de la mise en valeur du site patrimonial du Mont-Royal seront alors clairement établies et faciliteront notre compréhension des décisions ministérielles.

795

En tant que propriétaire privé le plus important en matière de superficie du site patrimonial, la fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal est heureuse de contribuer à l'exercice.

800

Après un bref rappel des principales caractéristiques du cimetière et de nos collaborations administratives conclues en vue de la mise en valeur du mont Royal depuis 2005, nous ferons des commentaires sur les valeurs et les orientations, avant de terminer avec des propositions d'ajustement et des éléments à prendre, selon nous, en considération.

805

La Fabrique est une institution vénérable puisqu'elle a été fondée en 1657. Elle est propriétaire de deux sites comportant des biens culturels de valeur exceptionnelle, soit la Basilique Notre-Dame de Montréal et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Elle compte sur le travail de quelque deux cent cinquante (250) employés pour en assurer leur gestion.

810

La Fabrique est donc gestionnaire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, un territoire sacré, privé et ouvert à l'ensemble de la population sept jours/semaine, de 8 h à 17 h.

815

Nos caractéristiques du cimetière sur la montagne : le cimetière fait partie du poumon de la ville. Pour bien saisir l'envergure de cette superficie, notons qu'elle représente plus de deux fois celle du Mount-Royal Cemetery, en plus de soixante-douze pour cent (72 %) de l'étendue du parc du Mont-Royal. Près d'un million de personnes y sont inhumées et il compte aussi treize mille cinq cents (13 500) arbres, quatre-vingt-quatre (84) espèces différentes, trente-quatre (34) kilomètres de chemin, une clôture d'enceinte pour des besoins de protection de la mission et du lieu, avec trois portes d'accès véhiculaire; quatre immeubles datant du 19^e siècle, un crématorium et trois chapelles d'accueil construits en 1975, une première série de mausolées collectifs datant de 1978, les premiers au Québec, et neuf autres mausolées construits entre 1982 et 2011.

820

825

Ces éléments que je viens d'énumérer appartiennent à la Fabrique tandis que ceux qui suivent sont la propriété des concessionnaires, c'est-à-dire une personne physique ayant acquis une concession par contrat et pour un droit de sépulture. Il s'agit de quatre-vingt-cinq (85) charniers familiaux, dont cinquante-huit (58) construits avant 1945; quatre-vingt-douze mille huit cent quatre-vingts (92 880) monuments funéraires, tous inventoriés; six mille (6 000) sculptures, dont cent quarante-trois (143) œuvres signées; mille sept cent trente-six (1 736) éléments métalliques de bronze.

830 Soulignons que la Fabrique a réalisé, depuis les vingt (20) dernières années, de nombreuses actions qui illustrent sa prise en charge des ressources patrimoniales; des études, des inventaires, des publications et des plans de gestion ont commandé des investissements substantiels.

835 Concurremment, des collaborations administratives pour la mise en valeur du mont Royal ont été mises en œuvre, telles la ratification du parc du Mont-Royal; prolongation à cinquante (50) ans de l'entente de délégation de gestion du bois Saint-Jean-Baptiste à la Ville de Montréal; cession importante de territoire et servitude accordée sur le chemin de la Côte-des-Neiges devant la maison Simon-Lacombe et le long du chemin de la Polytechnique pour le passage du chemin de ceinture; cession d'un terrain de prestige pour l'inhumation des ossements des Montréalais exhumés lors des fouilles archéologiques, ainsi que la participation à venir au projet Escapes découvertes.

840 Maintenant, nos commentaires sur la proposition du plan de conservation. Débutons par le chapitre des valeurs.

845 Dans la présentation du site patrimonial, page 35 et suivantes, le ministère fait état d'un ensemble de qualités positives présentes en les classant selon sept valeurs.

850 Comme vous le savez, l'article 2 de la *Loi sur le patrimoine culturel* indique que dans le cas d'un site patrimonial, il peut y en avoir onze (11). Nous reconnaissons que la valeur emblématique identitaire des cimetières est identifiée à la page 37, mais à quoi est-elle attribuable si ce n'est qu'à une valeur d'usage.

855 Par ailleurs, nous sommes d'avis que la valeur sociale ou symbolique qui se traduit par l'esprit du lieu doit être prise en considération. Vous reconnaîtrez que nos valeurs sacrées, religieuses ou spirituelles sont importantes dans notre cimetière. Nous sommes conscients de la récente frilosité de l'État à l'égard de tout ce qui est religieux. Nous considérons tout de même que le caractère sacré ou spirituel des grandes propriétés religieuses au mont Royal doit apparaître dans le document, quitte à le travestir en valeur ethnologique.

860 Nous proposons donc d'ajouter une valeur ethnologique qui, elle, est incluse dans la loi et qui se définit sur le site du ministère de la Culture et des Communications et je cite : « Un lieu de rencontre où ont lieu ou sont pratiquées des activités traditionnelles. »

865 L'activité d'inhumation n'est-elle pas une activité traditionnelle tout comme l'activité de culte? En omettant les valeurs sacrées et religieuses, spirituelles ou ethnologiques, nous occultons le symbole universel du lieu d'exception que représente une montagne. Et en passant sous silence tout le fait religieux, c'est les fondements de l'évolution de la société québécoise qui sont banalisés.

870 Une deuxième valeur, celle de l'usage; découlant directement de la première, l'ethnologie est
absente dans ce document, cette fois en raison de la formulation de la loi qui a dû être réfléchi
davantage en fonction de l'usage d'un bâtiment que d'un territoire, mais l'utilisation et l'exploitation
d'aussi vastes territoires pour des fins funéraires ne constituent pas une valeur en soi. Et si la loi ne
875 peut s'adapter à une telle évidence, la valeur urbanistique ne pourrait-elle pas prendre en
considération les présences des cimetières sur la montagne? Ne sont-ils pas témoins importants
des processus d'urbanisation qui ont forgé le paysage montréalais?

880 Qu'il ne soit pas question de valeurs sacrées, religieuses et spirituelles ou, si vous préférez,
de valeurs ethnologiques ni de valeurs d'usage appauvrit considérablement la portée du plan de
conservation et pourrait avoir, à long terme, des impacts négatifs aujourd'hui encore insoupçonnés.

885 Nos commentaires sur les orientations se limitent à l'équité qui est pour nous un point
sensible à prendre en considération. Les orientations pour la protection, la mise en valeur et la
transmission énoncées dans le document sont des pistes pertinentes, même si parfois elles ne
semblent pas être toutes du même niveau.

890 Celles traitant de l'archéologie sont des exemples qui nous concernent directement. On
conviendra que dans un cimetière, il y a beaucoup de ressources archéologiques et d'excavation à
réaliser. Par ailleurs, les niveaux d'entente et les exigences sont-ils les mêmes envers tous? Et
certaines orientations sont-elles réalistes en l'absence d'un plan d'action et de mesures concrètes
de soutien?

895 Qu'en est-il de la nature privée du cimetière? Le public doit être conscient et respectueux du
caractère sacré du territoire. Le cimetière n'est pas un équipement public, comme les hôpitaux ou
les universités, étant donné sa nature foncière et aussi en raison de son autonomie de
fonctionnement.

900 Le régime de gouvernement municipal et ministériel doit être équivalent pour tous les grands
propriétaires institutionnels, y compris les corporations universitaires et paragonementales et le
traitement doit être équitable.

905 Il convient d'harmoniser les normes et les critères à appliquer au patrimoine des propriétés
institutionnelles parapubliques par rapport au patrimoine des propriétés institutionnelles religieuses.
Par exemple, la conservation et la mise en valeur de la plaine du cimetière naturellement, des
traces du ruisseau de la Côte-des-Neiges, des percées visuelles et des panoramas de la continuité
des sentiers et cheminements secondaires, soit les orientations 8, 10, 30, 115, 143 et 197 signifient
souvent restreindre son évolution.

910 Des compensations sont-elles prévues sous forme de subventions d'équilibre pour atteindre certaines orientations du plan? Celles-ci sont nombreuses, comment s'établiront les priorités pour le gouvernement, la Ville et les grands propriétaires? Comment se fera la planification des actions?

915 La Fabrique fait face à des obligations importantes pour la conservation de son patrimoine et jusqu'à maintenant l'assume, mais elle ne peut assumer en plus celui des concessionnaires qui, dans certains cas, sont désargentés ou désintéressés. En effet, plusieurs charniers, enclos de sépultures ou grands monuments exceptionnels qui sont la responsabilité exclusive des familles sont en mauvais état et nécessitent des travaux. En plus, ces travaux commandent des exigences patrimoniales onéreuses.

920 Il est clair que la majorité des concessionnaires concernés ont besoin d'aide financière pour l'entretien et les travaux de restauration. Vous comprendrez que la Fabrique ne peut se substituer aux concessionnaires; elle est toutefois disposée à gérer un programme de subvention à la condition de recevoir les fonds nécessaires.

925 Cet exemple illustre la difficulté de transporter un document de référence tel que le plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal dans la réalité multiforme du site en question.

930 Pour terminer, la Fabrique considère que le partage des engagements est une condition incontournable à la réussite de la conservation et de la mise en valeur du site patrimonial du Mont-Royal.

935 Lorsque les grands objectifs de conservation sont convenus et respectés, des solutions et des approches souvent très simples peuvent mener au succès de l'entreprise. En corollaire, il faut harmoniser la gestion des permis et des autorisations. Par ailleurs, les initiatives doivent être encouragées et l'autonomie des grands propriétaires doit être préservée tout en respectant un principe d'équité.

940 Enfin, la mise en œuvre de ce plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal nécessite de concevoir et de ratifier une entente de conservation et de mise en valeur pour le cimetière directement avec la fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Ville impliquant, bien entendu, un partage des frais.

Je vous remercie.

945 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Blanchette, vous voulez ajouter quelque chose maintenant avant qu'on passe...

950 **Mme MANON BLANCHETTE :**

Non, je pense que tout a été dit.

LE PRÉSIDENT :

955 Oui.

Mme MANON BLANCHETTE :

Merci.

960

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Lise?

965 **Mme LISE MARTEL :**

Est-ce que vous pouvez nous renseigner un peu sur les besoins d'agrandissement que le cimetière pourrait avoir dans un futur pas trop lointain?

970 **Mme MANON BLANCHETTE :**

Oui, certainement. Alors, le contexte du cimetière est lié à la demande d'une certaine façon.

Mme LISE MARTEL :

975

Oui.

Mme MANON BLANCHETTE :

980

Et donc, il y a des rites funéraires qui ont changé avec les années. On le voit depuis les dix dernières années. Donc, on doit évoluer dans la perspective future de notre développement et nous avons effectivement des projets de développement, particulièrement dans les columbariums, parce que comme vous le savez, les gens de plus en plus souhaitent se faire incinérer.

985

Donc, on a des projets de développement dans ce sens-là. L'ajout de columbariums pour répondre aux besoins, non pas uniquement des Français de souche, mais aussi parce que vous le savez, la mosaïque culturelle à Montréal est diversifiée et les rites sont aussi différents, donc on répond également aux cultures différentes de la population. Et vous savez qu'il y a une ouverture

990 aussi à la Fabrique pour – on dit que c’est effectivement un lieu religieux, mais c’est aussi ouvert sur d’autres religions. Et parfois les gens ne le savent pas, mais c’est ouvert aussi aux autres confessions religieuses. Donc on va tenter, dans nos projets de développement, de répondre à ces besoins.

995 Veux-tu ajouter quelque chose? Non?

M. DANIEL CYR :

Non, c’est très bien.

1000 **M. SERGE FILION :**

1005 Une question d’urbaniste. Vu qu’on est dans un processus de réflexion, de planification, d’approbation d’un plan de conservation, dans le fond, ce que Marsan nous a – monsieur Marsan, pardon, nous a rappelé tout à l’heure c’est qu’il a fait un vibrant plaidoyer pour une unité de commandement. On a un peu l’impression que les cimetières, les universités, les ministères, les municipalités, tout le monde a un peu son propre plan ou sa stratégie et on n’arrive pas à coordonner tout ça.

1010 On a posé la question à monsieur Marsan, quel est son constat au cours des vingt (20) dernières années, est-ce que substantiellement la montagne s’améliore malgré ce problème d’unité de commandement? Il semble que oui, et on partage cette opinion, il faudrait peut-être la quantifier.

1015 Mais moi, la question que je vais vous poser, vu que dans tous les sites UNESCO, patrimoine mondial des sites complexes – là, je pense à la vallée de la Loire en France qui est un bassin, un versant qui est géré selon ce régime de gestion, où il y a des châteaux connus, mais il y a des centrales électriques, il y a des moulins à vent, il y a toutes sortes de choses, la question que je vous pose c’est : avez-vous, vous-mêmes, un plan pour l’expansion du cimetière au cours des trente (30) dernières années? On essaie d’avoir une vision trente (30) ans pour le mont Royal, dans l’intérêt général et supérieur de tous les Montréalais et de tous les Québécois, alors est-ce que vous avez un plan?

1020 Et deuxièmement, vous pouvez le quantifier.

1025 Et troisièmement, est-ce que vous pouvez concerter avec d’autres partenaires, parce qu’on sait que ça va être une gestion plurielle, une gestion concertée entre différents intervenants pour arriver à avoir un peu une vision commune du futur puis commencer à travailler ensemble pour l’atteindre. Ça veut dire qu’on aura certaines limites sur la possibilité d’expansion territoriale parce

1030 que si on fait la somme des besoins individuels, ça ne donnera peut-être pas nécessairement le bien commun et ça pourrait amener de lourdes atteintes à la montagne. Est-ce que c'est un état d'esprit chez vous?

Mme MANON BLANCHETTE :

1035 Oui, tout à fait. Bon, vous parlez d'un plan sur trente (30) ans. C'est peut-être un peu long pour les projections, mais je dirais que nous allons connaître exactement, avec le rythme actuel des besoins, combien nous aurons de disponibilités, oui, effectivement, pour les trente (30) prochaines années. Ça, ça répond en partie à votre question.

1040 Maintenant, l'idée d'avoir une tête dirigeante et décisionnelle pour l'ensemble des partenaires, personnellement, bien que je ne sois pas au courant de tous les dossiers, je ne suis pas tout à fait pour la chose dans la mesure où il y a vraiment des, je dirais des objectifs qui sont différents et je dirais également que le cimetière a un caractère particulier qui a été évoqué aussi dans le mémoire. Bon, les valeurs immatérielles et aussi la valeur sacrée.

1045 Donc, compte tenu du contexte actuel social, je pense que... je ne suis pas sûre que le langage que nous parlons pourrait être compris par tous. Enfin, moi, c'est en toute naïveté que je le dis présentement, mais qu'il y ait concertation – je n'ai pas assisté encore à la première table de concertation, je pense que c'est tout à fait louable.

1050 Monsieur Marsan nous a fait part du problème du couvent, que je connais très bien puisque j'ai habité tout près, et c'est vrai que tous les gens du quartier étaient bien inquiets de voir se développer ces condos. Aussi, parce que je vais le dire franchement, parce que c'est aussi une enclave extrêmement tranquille et bourgeoise. Il faut le dire, je pense que... alors, se faire déranger un peu dans notre paix, c'est toujours un peu difficile à accepter.

1055 Alors, je pense que toutes les préoccupations sont différentes, mais qu'il y ait, oui, quelqu'un qui écoute et qui puisse donner, un peu faire la part des choses c'est louable, mais moi, je pense que la Table fait son travail, contrairement à ce que monsieur Marsan pouvait dire.

1060 Veux-tu ajouter quelque chose?

M. DANIEL CYR :

1065 Juste pour ajouter pour la Table, j'y participe depuis sa création et, effectivement, dans les débuts, ça a été un petit peu plus ardu, mais au fil des temps, on est arrivé à travailler et on a participé en début d'année au dixième anniversaire, dont une session de travail à l'Oratoire, et tous les partenaires avec les groupes associatifs ainsi que le représentant d'arrondissement, ainsi que

1070 le ministère de la Culture étaient présents, puis on est sorti de là avec un consensus et avec un bulletin de travail reluisant, je dirais.

Mme JULIE RUIZ :

1075 Merci. Moi, j'aurais une petite question à l'égard de vos inquiétudes quant à la mise en œuvre du plan et, notamment, comment est-ce qu'on pourrait finalement mettre en œuvre de manière équitable ce plan, vous avez notamment ces préoccupations-là, le fait que...

Mme MANON BLANCHETTE :

1080 Oui.

Mme JULIE RUIZ :

1085 C'est ça, qu'il y ait vraiment une équité entre les différents acteurs qui sont sur le mont Royal et qui donc détiennent des propriétés et à cet égard-là, vous dites, notamment : on aurait besoin d'un certain soutien en fait pour réussir à poursuivre ce qu'on fait actuellement. Là, vous nous avez dit que vous auriez besoin d'un certain programme de soutien financier, si je comprends bien, pour les sépultures qui existent sur le cimetière, est-ce que ce serait aussi un soutien à l'égard de, plus globalement, vos activités pour maintenir certaines... pour que vous réussissiez à rencontrer en fait les différentes orientations du plan ou c'est surtout pour les propriétaires?

1090

Mme MANON BLANCHETTE :

1095 Bon, vous parlez des opérations, on peut appeler ça des opérations, je pense que nous sommes en mesure de poursuivre nos opérations dans le quotidien. Par contre, bon, je suis sûre que si vous allez vous balader un peu dans le cimetière, vous allez voir qu'il y a des monuments historiques absolument fabuleux.

Mme JULIE RUIZ :

1100

Oui.

Mme MANON BLANCHETTE :

1105 Que l'on doit entretenir, et aussi les bâtiments qui nous appartiennent, mais qui sont aussi historiques et avec lesquels, bon, à l'intérieur desquels nous travaillons, mais pour lesquels nous avons un devoir de conservation. Et un devoir de conservation envers un monument ou alors un

bâtiment classé, c'est un petit peu plus compliqué qu'une maison non classée. Donc, les coûts sont plus élevés.

1110

Alors, on a cette responsabilité, on a cette, je dirais cette charge que l'on accepte, mais lorsque l'on va dans le détail des choses et dans la perspective du futur, et ça, c'est sans vous parler des charniers qui appartiennent souvent à des familles notables importantes, vous seriez surpris, qui ne sont pas entretenus ou même très peu entretenus.

1115

Donc, quelle est notre responsabilité pour l'avenir de ce cimetière? Est-ce que c'est nous qui devons, à même nos deniers d'opération, assumer la pérennité de ces monuments qui font partie du patrimoine en quelque sorte.

1120

Mme JULIE RUIZ :

Merci.

1125

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Moi, j'aimerais bien revenir – pardon, excusez-moi, allez.

1130

Mme LISE MARTEL :

Ça va.

1135

LE PRÉSIDENT :

Je voudrais juste revenir vraiment sur la question de la valeur ethnologique que vous préconisez. C'est une question qui est plus complexe qu'elle ne paraît au point de part.

1140

Quand on parle d'une valeur ethnologique, puisqu'on parle de celle-ci, ça se traduit, ça se concrétise dans des caractéristiques, ça, et puis si on disait qu'on reconnaîtrait une valeur ethnologique, il faudrait voir de quelle façon ça se concrétise. Or, on parlerait à ce moment-là, bien sûr, de lieu de sépulture et de recueillement, mais on pourrait aussi parler d'un lieu de rassemblement, d'un lieu de loisir, d'un lieu de – et je ne parle pas juste du cimetière, je parle de l'ensemble du site patrimonial, c'est un lieu de sports d'hiver, c'est un lieu d'ornithologie, et cetera, là, et ça devra se traduire dans des orientations pour la gestion.

1145

Alors, si on revient, valeur ethnologique, comment est-ce qu'on va traduire ça concrètement, là? Disons que, supposons, là, faisons l'hypothèse que dans le plan de conservation, on

reconnaisse une valeur ethnologique pour le site patrimonial du Mont-Royal, pour vous, comment est-ce que ça peut se traduire concrètement?

1150 **Mme MANON BLANCHETTE :**

Bien, je pense qu'il faut ajouter à la valeur ethnologique, il faut le préciser, puis je pense que c'est bien écrit dans le document, c'est une valeur aussi spirituelle, une valeur sacrée. Alors, sacrée, pour moi, un endroit où on fait du sport, ce n'est pas sacré.

1155 **LE PRÉSIDENT :**

Pas au cimetière, mais à côté.

1160 **Mme MANON BLANCHETTE :**

Ah! Vous voulez dire le...

1165 **LE PRÉSIDENT :**

L'ensemble. On parle du site patrimonial.

1170 **Mme MANON BLANCHETTE :**

Ah, l'ensemble de... ce n'est pas facile.

1175 **LE PRÉSIDENT :**

Non.

1180 **Mme MANON BLANCHETTE :**

Je pense qu'il faut qu'il y ait quand même une certaine distance. Il faut qu'il y ait un certain respect, mais écoutez, il y en a déjà, hein, il y a déjà.

LE PRÉSIDENT :

En fait, il y a une cohabitation...

1185 **Mme MANON BLANCHETTE :**

Il y a une cohabitation, mais...

1190 **LE PRÉSIDENT :**

... de différentes activités humaines, là.

1195 **Mme MANON BLANCHETTE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT ;

1200 De toutes natures qui vont de la contemplation au recueillement, à la sépulture, mais à un autre extrême, des lieux de rassemblement où on fait des spectacles sur la montagne, là. C'est tout ça aussi le mont Royal.

1205 **Mme MANON BLANCHETTE :**

Non, ce n'est pas simple. Ce n'est pas simple.

LE PRÉSIDENT :

1210 J'aurais juste une autre question. Vous dites, je ne le retrouve pas dans le texte, mais vous le dites bien dans sommaire à la fin : « En ce qui concerne les orientations, nous questionnons celles qui ciblent les propriétés en particulier. Les niveaux d'attente et d'exigence sont-ils les mêmes envers tous? »

1215 Pouvez-vous élaborer là-dessus? Je crois comprendre que vous dites que les attentes sont différentes selon que l'on s'adresse à un grand organisme ou à quelqu'un...

M. DANIEL CYR :

On pourrait le prendre sur cet angle-là.

1220 **LE PRÉSIDENT :**

Mais élaborer donc là-dessus.

1225 **M. DANIEL CYR :**

Depuis le décret de 2005, le cimetière a toujours été le premier à collaborer et à s'attacher, avec son plan directeur, au plan de protection et de mise en valeur qui a été mis en place en 2008, je crois.

1230

Depuis ce plan de protection mise en valeur, le cimetière a extrait un plan directeur de la gestion des arbres et des bois et a récemment extrait de son plan d'aménagement, un plan de gestion de la faune qui rejoint les fondements du plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

1235

Donc, on a été les premiers. Quand on dit « on est les premiers », on est les premiers en avant à répondre aux besoins, à répondre aux commandes et on se demande si c'est égal partout à l'intérieur du site ou de l'arrondissement de l'ensemble des propriétaires. On peut parler du Chemin de traverse qui était initialement à l'époque prévu un peu plus grand qu'il ne l'est présentement, finalement. Mais en bout de ligne, le cimetière est souvent celui qui est souvent le plus...

1240

Mme MANON BLANCHETTE :

1245

Sollicité.

M. DANIEL CYR :

1250

... approché, parce qu'on le désire, on veut participer, on veut le mettre en valeur. On le réalise, par nos actions, mais on se demande si c'est égal avec tout le monde. C'est un questionnement.

M. SERGE FILION :

1255

Bon. Étant donné que je suis probablement la seule personne ici dans la salle qui n'a pas fait partie de la Table de concertation à un moment donné dans sa vie, je vais me servir de vous.

Mme LISE MARTEL :

1260

Moi non plus, donc on est deux.

M. SERGE FILION :

Ah oui?

1265 **Mme LISE MARTEL :**

Nous sommes deux.

1270 **M. SERGE FILION :**

Mais vous, vous êtes toute jeune, toute nouvelle, moi je suis en fin de carrière. C'est plus impardonnable. Mais, je vais vous poser une série d'énoncés puis j'aimerais que vous me répondiez par oui ou par non. Ce n'est pas que je veux vous faire porter le lot de notre réflexion, là, mais on a devant nous un témoin qui a travaillé et qui est d'accord pour travailler avec la Table de concertation. Alors, je vous pose ça puis vous me dites simplement oui ou non, si vous êtes d'accord. Vous pouvez ne pas répondre aussi, ça ne sera pas retenu contre vous.

1275 Mais est-ce que c'est l'endroit pour formuler une vision commune du parc du Mont-Royal et de l'arrondissement pour les vingt (20) ou trente (30) prochaines années? Il va bien falloir que
1280 quelqu'un la produise, cette vision, puis la négocie surtout entre les partenaires. Est-ce que c'est l'endroit où on pourrait faire ça plutôt que se la faire imposer par une structure gouvernementale? On connaît la complexité de nos lois d'aménagement, mais on peut tout faire. On a déjà tout fait en aménagement, mais dans ce cas-là précis.

1285 **M. DANIEL CYR :**

La Table de concertation représente les grandes institutions...

1290 **M. SERGE FILION :**

Oui.

1295 **M. DANIEL CYR :**

...et les groupes associatifs. Les propriétaires privés ne sont pas nécessairement tous présents, donc peut-être subissent les contrecoups, mais la Table, n'empêche, formule des consensus. Il y a du travail qui se fait, des orientations et c'est soumis aux instances réglementaires. Donc la Table, en quelque sorte, fait avancer les choses au niveau du site patrimonial.

1300 **M. SERGE FILION :**

Ça, c'est une grande lueur d'espoir. Moi, j'ai eu la chance de voir naître le projet Quartier international à Montréal il y a plusieurs années et on avait cette gigantesque table de concertation.

1305 Il y avait le fédéral, le provincial, les propriétaires, les locataires, les marchands, les fonctionnaires et tout, Alouette! Mais on a réussi à produire un plan d'urbanisme qui tient encore la route. Alors donc, oui. Yes, we can. C'est possible.

M. DANIEL CYR :

1310 Oui.

M. SERGE FILION :

1315 Si on est un peu de bonne foi, et si c'est le bon endroit, c'est... Et l'idée derrière ça, c'est de pouvoir mettre en place une gouvernance que j'appellerais une gouvernance partagée, un peu comme dans les sites UNESCO. Là, on parlait de la Loire, il y a une gouvernance partagée avec l'UNESCO, l'État français, les communes, il y en a mille (1 000) communes, dans ce territoire-là, et on peut arriver à se parler puis ça va jusqu'aux réunions de cuisine, là. Mais il émane de ça une vision commune et partagée. C'est l'endroit aussi.

M. DANIEL CYR :

1325 C'est exactement ce qui a eu lieu aussi en début d'année avec un consensus sur la vision des dix prochaines années de la Table. Donc, la Table elle, on en a parlé tout à l'heure, elle est citée en exemple, je crois que pour cause.

M. SERGE FILION :

1330 Est-ce que c'est l'endroit aussi où on pouvait établir des cibles? Tu sais, quand on fait un plan, on a une vision, on a des cibles, des indicateurs de performance : est-ce que la canopée augmente ou diminue? Est-ce que la qualité des aménagements, vous parlez de l'entretien, le déficit d'entretien, tu sais, c'est de tout ça qu'il va falloir parler, puis il va falloir se donner des cibles parce que là, il y a certains indicateurs qui nous mènent plutôt vers le bas. Est-ce que c'est l'endroit où on parle de ces choses?

M. DANIEL CYR :

1340 Effectivement.

M. SERGE FILION :

Oui?

1345 **M. DANIEL CYR :**

Je veux dire, la Table, elle est là pour qu'on puisse s'exprimer en tant qu'institution puis de profiter de cette occasion-là pour aller obtenir le consensus de l'ensemble des gens. Je veux dire, nous, on a réalisé plusieurs choses sur la protection et la mise en valeur de notre site, en lien avec le plan de protection et de mise en valeur, et c'est la place où on peut le partager. C'est sûr que dans les débuts de la Table, c'était plus d'établir des liens. Maintenant, on est à partager les réalisations.

1355 **M. SERGE FILION :**

Là, vous êtes plus efficaces qu'au début. Et est-ce que c'est l'endroit, aussi, si on vous affublait de la mission d'être la veille, tu sais, d'établir une veille – comment je dirais? –, une veille permanente sur l'état de gradation ou de dégradation de la montagne, est-ce que c'est un bon endroit aussi où...

1360 **M. DANIEL CYR :**

Oui.

1365 **M. SERGE FILION :**

... les premiers senseurs pourraient nous dire : ça ne va pas bien.

1370 **M. DANIEL CYR :**

Oui, parce qu'on a tous les représentants du milieu.

LE PRÉSIDENT :

1375 Il ne faut pas réinventer la roue...

M. DANIEL CYR :

Non.

1380 **M. SERGE FILION :**

... si on a une organisation qui est correctement pourvue, ce serait une possibilité.

1385 Et pour assurer le financement adéquat avec les ressources actuelles, on sait qu'elles ne
sont pas tout à fait, elles ne sont jamais adéquates, mais elles sont plus ou moins adéquates –
dans votre cas, vous l'avez formulé clairement, mais est-ce que c'est un sentiment partagé par
l'ensemble? Les gens de McGill nous ont parlé d'un déficit d'entretien des bâtiments; la Ville nous
1390 parle d'un déficit d'entretien des infrastructures; tout le monde est en déficit. Et une somme de
déficits, ça ne fait pas des enfants forts.

M. DANIEL CYR :

1395 Je ne peux pas parler pour les autres institutions, je vais parler pour la nôtre. Nous, on a
assumé très substantiellement des investissements sur la connaissance et aussi sur nos
bâtiments, parce qu'au cimetière on est propriétaire de vingt-cinq (25) bâtiments. Donc, vingt-cinq
(25) édifices au cimetière à entretenir sous la coupole du plan de protection... voyons, le décret de
2005.

1400 Donc, naturellement, c'est des exigences en plus. On n'a rien contre les exigences, c'est
surtout dans la façon de l'autorisation ou comment les dossiers peuvent être traités plus
rapidement pour pouvoir intervenir sur nos bâtiments et aussi avoir, peut-être, une facilité à obtenir
des subventions un peu plus facilement que présentement, le mode de fonctionnement.

M. SERGE FILION :

1405 Puis, dernier point, il y a quelque chose qui me plaît entre autres dans votre mémoire; quand
vous parlez de valeurs spirituelles, moi, je traduis par des valeurs éternelles. Et que donc, pour les
urbanistes, d'avoir un réseau – le réseau de cimetières au Québec est une ressource absolument
phénoménale, sous-utilisée, sous employée, menacée de vandalisme de toutes sortes de
1410 problèmes d'entretien, mais il reste que fondamentalement, le réseau de cimetières – et je voulais
savoir si vous partagez ça avec vos collègues, je ne sais pas, les supérieurs majeurs ou les
confréries diocésaines – c'est quoi votre vision de la gestion des cimetières à long terme? Parce
qu'on sait que là on en a trois qui sont imposants et qui sont peut-être les seuls endroits qui sont
protégés à perpétuité. On ne fait pas un lotissement aisément dans un cimetière; vous êtes pour
1415 nous les plus forts.

Mme MANON BLANCHETTE :

1420 Il y a, bon, je crois que ça vient tout juste d'être fondé, si je peux dire, un regroupement des
cimetières du Québec. Alors, à cette table-là, il y a aura aussi un partage des problèmes et
sûrement aussi des définitions de solutions, parce qu'il y a des similitudes. Ce que nous vivons
chez nous, d'autres le vivent ailleurs. Bon, Montréal c'est particulier, peut-être. En région, c'est
peut-être un petit peu différent, mais je pense que... et c'est méconnu, à mon avis. Moi, c'est ce

1425 que je réalise, finalement, c'est que les cimetières, ce qu'on y fait, le respect que l'on a aussi pour les êtres chers et tous les rituels, c'est méconnu parce qu'on a peut-être mis ça de côté pendant trop longtemps.

LE PRÉSIDENT :

1430 Merci. J'aurais encore beaucoup de questions, mais on va passer à une autre intervention puis si on a le temps après, on pourra revenir. Merci beaucoup.

M. DANIEL CYR :

1435 Merci.

Mme MANON BLANCHETTE :

1440 Merci.

DANIEL CHARTIER

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Chartier. Daniel Chartier.

M. DANIEL CHARTIER :

1450 Je vais me présenter en attendant. Daniel Chartier, je suis architecte paysagiste. J'ai travaillé il y a quarante (40) ans à la sauvegarde du bois de la réparation. J'ai été trente-sept (37) ans à la Ville de Montréal comme architecte paysagiste. Et, pendant ce temps-là, à un moment donné, j'ai travaillé, j'ai fait partie de l'Association le Vieux-Port de Montréal, je faisais partie du comité exécutif et on a milité contre la privatisation, on a surtout milité pour garder le caractère public et maritime du port.

1455 On a réussi à bloquer pendant un certain temps. Finalement, il y a eu une consultation en 87 avec monsieur Marsan et autres et madame Lambert qui ont fermé le volet condo dans le port.

1460 Encore qu'il y a eu un endroit, le 1 000... enfin.

Et, j'ai travaillé aussi à la Visitation, l'île de la Visitation pour la Ville, mais surtout mon mandat principal pendant vingt-trois (23) ans pour la Ville de Montréal, ça a été de travailler sur le mont Royal, d'abord au parc et ensuite sur l'ensemble de la montagne.

1465

Et de là, j'ai appris, j'ai beaucoup étudié l'Héritage d'Olmsted, Frederick Law Olmsted, qui avait été réclamé par madame Lambert et tant d'autres personnes, qu'on ait une compréhension fine de cet héritage-là, et ce qui m'a valu de faire, à un moment donné, de faire partie du Board of Trustees de la National Association for Olmsted Park et à ce titre-là, j'ai fait le tour des grands parcs de Olmsted et rencontré les spécialistes de l'œuvre de Olmsted et les gestionnaires et les groupes citoyens qui militent pour la sauvegarde et la mise en valeur de ces lieux-là, que ce soit New York, Buffalo, Rochester, Chicago, San Francisco. Il y a Olmsted Senior et il y a Olmsted Junior, la firme, il y a souvent une confusion au niveau des deux, mais l'Association couvre l'ensemble des Olmsted.

1470

1475

Je vais parler de... mon mémoire, je vais surtout faire le focus dans la présentation aujourd'hui sur les objectifs, les grands objectifs, et ensuite sur les réalisations, comment ça s'est incarné au cours des dernières décennies.

1480

Mon mémoire s'appelle : « Magnifier et enchanter le Mont-Royal ». Un peu beaucoup inspiré par ce qu'Olmsted, la vision qu'Olmsted avait de la montagne, mais aussi ce qui s'est incarné par les cimetières. Il y a plein de planificateurs qui ont planifié les cimetières, les universités, les autres institutions, qui avaient la vision classique du paysage, qui initialement étaient toutes des mises en scène, des séries de mises en scène qui mettaient en valeur la montagne. Donc, « Magnifier et enchanter le Mont-Royal ».

1485

Depuis 1990, il y a eu vraiment des discussions publiques très fortes. On regarde ici une dizaine d'évènements, de grands-messes où il y a eu souvent une centaine de mémoires, une centaine de documents, des centaines... c'est vraiment des grands débats publics qui ont généré des orientations. Je ne ferai pas le tour de toutes ces orientations-là ici ce soir, je n'ai pas le temps, mais dans le document de cent soixante (160) pages que je vous ai remis, ça y est.

1490

Mme LISE MARTEL :

1495

Oui, qu'on a lu, d'ailleurs.

M. DANIEL CHARTIER :

Un document qui m'a pris un millier d'heures ou plus à écrire au cours des deux dernières... enfin une synthèse de deux ans, mais en réalité c'est vingt-cinq (25) ans de travail que ça représente.

1500

1505 Si on retourne juste en 2002, au Sommet du mont Royal, on voit trois grands objectifs qui ressortent : connaître et faire connaître; protéger le mont Royal des actes ou de la négligence; œuvrer de concert pour conserver et mettre en valeur avec aussi un certain développement. Ça, c'est un type, ce qui a été énoncé en 2002.

1510 En 2004, la Commission des biens culturels, qui était votre ancêtre, définissait que le mont Royal était un lieu emblématique qui devait être développé en fonction de l'intérêt public : ce qui est le plus utile, au plus grand nombre, pendant le plus longtemps.

Si on regarde en 2005, le ministère de la Culture avait développé – et là, je trouve ça intéressant de comparer ces orientations-là avec les orientations qui sont dans le plan de conservation actuel : préserver la valeur d'ensemble de l'arrondissement historique.

1515 Donc, on comprend, il y a la notion que ce n'est pas juste l'ensemble des petits objets accolés, mais il y a une valeur d'ensemble. Connaître avant d'intervenir; favoriser la participation et l'appropriation collective, puis assurer la continuité à travers le changement. Maintenant, on a le nouveau, c'est à travers « les changements ». Disons que ça, cette partie-là, n'a pas changé. Mais les deux autres sont plus... les deux premières me laissent une drôle de saveur, me laissent avec un arrière-goût étrange parce que là on préserve les valeurs patrimoniales.

1520 J'imagine que c'est la loi qui dit qu'on préserve les valeurs patrimoniales, mais il y a les valeurs patrimoniales de la montagne et les valeurs patrimoniales des grandes unités de paysage et les sous-unités et des zones. Et, en quelque part, il y a des zones où la valeur archéologique est la valeur primordiale.

1530 Si on regarde la zone où il y a les dépôts lithiques où les Indiens, il y a 2000 ans, extraient de la pierre pour faire des outils, cette zone-là, c'est ça la valeur prioritaire qui va par-dessus tout. C'est celle-là qui domine. Ailleurs, c'est une valeur, dans certains endroits, c'est la valeur sacrée, à d'autres c'est la valeur... les valeurs écologiques, à d'autres c'est la valeur du paysage. Moi, je suis très paysage.

1535 Donc, à quelque part, c'est... puis on parle juste du site patrimonial. Là, on ne parle plus de l'ensemble, on a ratatiné au site patrimonial et on sait que les limites – enfin, dans mon document, je dis : les limites du site patrimonial, bon, sans couvrir toute la montagne comme des gens voulaient, mais au moins il y a des éléments qui manquent qui sont inconcevables. Pour moi, le Chemin de la Côte-Ste-Catherine, c'est comme le Chemin de la Côte-des-Neiges, c'est des parcours fondateurs de Montréal, et cetera, donc ça doit faire partie et le talus fait partie, c'est vraiment la signature de la montagne, alors qu'à d'autres endroits, la trame urbaine a fait disparaître un peu la signature de la montagne.

1545 Le deuxième élément étant le pire : « Privilégier le traitement minimal. » Je comprends qu'à un moment donné, on ne veut pas que chaque geste soit ostentatoire et le plus... mais privilégier le traitement minimal, ça peut servir de prétexte à dire : bien, regardez la montagne est belle puis on se lave les mains, on ne fait plus rien, alors qu'il y a une multitude de problèmes et de toutes sortes de choses.

1550 Donc, ce simple trio-là est très insuffisant pour présenter l'ensemble. Alors, on va aller très vite par rapport à la vision d'Olmsted. C'est parce que c'est ça, ces éléments sont insuffisants, il faut aller se référer à l'ensemble des autres visions qui ont été élaborées au cours des vingt (20) dernières années et même des cent quarante (140) dernières années, donc vision d'Olmsted et aussi les autres.

1555 Première vision, l'élément principal c'était le charme des paysages naturels, à savoir qu'on ne va pas sur la montagne, ce n'est pas juste pour prendre de l'air frais puis faire de l'exercice, c'est pour que la poésie des lieux nous transforme.

1560 Le mont Royal dans son ensemble doit être une œuvre d'art, une grande œuvre d'art, chaque geste doit contribuer à l'œuvre d'art. Elle peut prendre toutes sortes de manières, je veux dire, ce n'est pas les mêmes œuvres d'art dans le cimetière, mais le cimetière est aussi une sorte d'œuvre d'art en soi, et les campus aussi devraient l'être.

1565 Donc, Witold Rybczynsk, un professeur d'architecture qui était à McGill jadis, maintenant il est aux États-Unis et écrivain, écrivait dans ses préfaces sur la vie d'Olmsted que le mont Royal, il pensait que c'était naturel, mais finalement c'est l'œuvre la plus significative parfaite par l'homme à Montréal. Donc, on est vraiment dans quelque chose d'immense.

1570 Donc pour agir, il faut... la montagne se dégrade. Si on regarde, ça, c'est dans l'escarpement, hier le mot falaise a été utilisé, mais c'est vraiment plus... là-dessus on ne la voit pas bien, mais c'est vraiment des surfaces complètement dénudées, il n'y a plus de végétation qui pousse parce qu'il y a des gens qui montent partout et donc, en quelque part...

LE PRÉSIDENT :

1575 C'est où, ça?

M. DANIEL CHARTIER :

1580 C'est au pied de la croix, il y a la grande falaise, il y a le grand escarpement, et il y a un plateau dans le milieu de l'escarpement et cette zone-là, entre la croix et le belvédère Camillien-

Houde, il y a un secteur comme ça, à peu près l'équivalent d'un terrain de football, plus qu'un terrain de football qui est complètement dévasté.

LE PRÉSIDENT :

1585

Hum, hum.

M. DANIEL CHARTIER :

1590

Il n'y a rien qui pousse. Les gens vont partout. Donc, à quelque part – ça, c'est juste un exemple extrême de la dégradation, là, en quelque part dire qu'on va en faire le moins possible puis tout va être beau... De la même façon qu'il faut entretenir les mausolées qui tombent ou les monuments extraordinaires, les Skelly et toutes sortes d'autres, il faut intervenir. Donc, il faut agir vigoureusement pour contrôler les impacts à la fois de la fréquentation, les cinq millions dans le temps qu'on a calculé, on est peut-être rendu à sept ou à huit maintenant dans le parc, et les autres, il y a des millions aussi dans chacune des institutions. Et, aussi, les processus naturels de dégradation dans les milieux naturels, mais aussi sur les bâtiments.

1595

1600

C'est un site de classe mondiale. On disait tout à l'heure, il y aurait peut-être l'UNESCO, mais il demande aussi plus qu'un traitement minimal. Il y a des secteurs qui sont problématiques : l'échangeur Remembrance/Côte-des-Neiges qui tombe en ruine, qui va tomber si on le laisse... ça fait dix ans qu'il est dans les pires, donc il va tomber un de ces quatre. Il faut le refaire. On ne le refera pas égal, mais il faut le repenser. Donc, ça prend plus qu'un traitement minimal, il faut vraiment faire des choses de très grande qualité.

1605

Très grande qualité, bon, bien c'est là que je disais : il faut intervenir de façon à magnifier et enchanter le mont Royal. Olmsted disait : il faut faire en sorte que la montagne paraisse plus grande, plus vaste, en travaillant les artifices du paysage, les illusions, la perception, le fait de dire le mot montagne plutôt que parc, le fait de jouer sur les illusions de grandeur, les grands espaces ouverts qui paraissent infinis, simplement parce que la façon dont les ouvertures sont faites, c'est l'art paysager.

1610

Et enchanter, c'est de dire qu'il faut que ça soit beau. On ne sait pas pourquoi on trouve ça extraordinaire, mais c'est comme une œuvre d'art. C'est beau, on est ému et, bien, il faut enchanter, mais il y a des terrains, comme les grands parkings en arrière du Royal Vic, ça, c'est le pavillon des femmes, là où les femmes accouchaient, tant de gens sont nés là. Donc, tout ce territoire-là est à requalifier.

1615

1620 Il faut que ces interventions-là soient au service de la montagne. Dans certains cas, comme
le terrain de soccer artificiel dans le parc Rutherford, on s'est servi du mont Royal pour faire
quelque chose, mais ce n'est pas servir la montagne. En aucun point cette intervention-là ne sert la
montagne; elle se sert de la montagne pour faire quelque chose ou il y a certains architectes,
gestes d'architecture qui peuvent dire : ah, wow! C'est sûr que pour un architecte, ça peut être
1625 l'idéal : je vais faire mon monument, là. Il y a le Vieux Port puis le mont Royal. C'est deux places où
est-ce que tu dis : eh, je suis le king de la ville. Mais, en quelque part, tu peux faire un geste
significatif d'une très grande qualité, mais c'est d'abord pour servir la montagne. Un grand geste va
magnifier la montagne en travaillant.

1630 Si on regarde le bilan des vingt-cinq (25) dernières années, il y a, bon, étant fonctionnaire de
la Ville de Montréal, c'est sûr que j'ai un préjugé favorable, mais on a travaillé très fort, et il y a le
bilan global plus que remarquable. Tantôt, si vous posez des questions, on pourra développer, et il
y a des gestes regrettables aussi, l'un n'empêche pas l'autre. Mais il y a eu une progression
énorme et qui est reconnue.

1635 Quand je suis avec le groupe de la NAOP, des gens de partout aux États-Unis et au Canada,
c'est une réussite qui est vraiment reconnue. Le docteur Beveridge, la sommité de l'œuvre
d'Olmsted, il reconnaît le mont Royal dans les sept bijoux d'Olmsted qui représentent l'art du
paysage d'un parc urbain, mais aussi la façon qu'on a agrandi la vision du parc et que le parc, au
lieu de ratatiner, comme ce qui est partout ailleurs – ailleurs, il y a des musées, des stades, des
1640 autoroutes, des terrains de sport et ces grands parcs-là ont été morcelés.

À Détroit, eux, leur fierté c'est de dire qu'ils ont réussi à tout mettre dans le parc. Il y a une
liste, une grande grille avec toutes les activités qu'on peut faire en ville, puis on a réussi à toutes
les mettre dans le parc.

1645 Alors que là, nous, même si à l'origine Olmsted était furieux, c'est pour ça qu'il a écrit son
meilleur texte, de l'avis des plus grands spécialistes, c'est le meilleur texte pour expliquer c'est quoi
un parc au service de la population, puis en quoi cette nature magnifiée et travaillée avec art va
faire en sorte que les citoyens, de génération en génération, en génération, vont se sentir bien là et
vont se restaurer.

1650 Donc, il s'agit de célébrer cette réussite-là. Mais je trouve que malheureusement, on ne sent
pas ça. On n'a pas l'impression que la... la ville de Montréal, à chaque nouveau maire qui arrive,
bien le « new sheriff in town », la ville de Montréal vient de naître il y a deux ans. Là, tout ce qui a
été fait avant, on oublie ça, il ne faut surtout pas en parler, puis l'autre avant, puis l'autre avant. Ça
fait que là, en quelque part, à un moment donné, la Ville de Montréal, c'est comme si la Ville, ou le
gouvernement du Québec, c'était simplement l'administration actuelle.

1660 Montréal, si on regarde le mont Royal, c'est les cent cinquante (150) dernières années ou les trois cents (300) dernières années. Mais en quelque part, c'est ce continuum-là sur au-dessus de cent (100) ans qui est extraordinaire, qui est à célébrer, qui est... Avec nos institutions, on a un tissu institutionnel et parc et domaine public maillé, mais il faut le consolider aussi, tout ça.

1665 L'exemple à consolider, ça, c'est le parc du troisième sommet sur les hauteurs de l'Université de Montréal et du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, qui est une très grande réussite. Malheureusement, personne n'ose en parler parce que là c'est l'autre administration qui l'avait développé, je ne sais pas, en tout cas. Il ne faut surtout pas le dire qu'on a fait quelque chose de beau.

1670 Et dans certains cas, vous le savez, ça a été la croix et la bannière pour faire de nouveaux tracés dans le parc. Si on regarde le bois d'Outremont, et je pense qu'on a réussi parfaitement. Il faut dire que le fait d'être challengé, d'être mis au défi à répétition, nous a forcés à l'excellence. Et je pense que c'est une des caractéristiques, la Table de concertation force à l'excellence. Ma peur c'est quand je vois le traitement minimal, c'est : eh, parfait! Les pieds sur la bavette du poêle puis on va attendre, on a fait ce qu'on avait à faire, puis on oublie ça.

1675 Donc, il faut consolider. Il y a du travail à faire, mais pour le développer, il faut avoir les bons objectifs, se donner les moyens et travailler ensemble. Ça prend du temps. Il ne faut pas dire : bien, O.K., dans six mois, il faut avoir fini tel aménagement puis il faut que ça coûte un million.

1680 Là, il faut vraiment se donner le temps à partir de tout ce qui a été écrit, là, c'est ça le continuum, le document que je vous ai donné, il fait une quantité, je pense qu'il y a cent (100) hyperliens pour aller voir des documents un peu partout puis il pourrait il y en avoir d'autres, à savoir que quelqu'un qui veut fouiller un sujet, va chercher ces hyperliens-là et y trouve à nouveau une mine de renseignements pour sa réflexion. Parce qu'il y a déjà plein de réflexions qui ont été faites, mais il faut remixer les choses pour consolider de façon intelligente et artistique au service de la montagne.

1685 **LE PRÉSIDENT :**

1690 C'est tout?

M. DANIEL CHARTIER :

1695 Oui. Bien, l'autre après, c'est la liste, la synthèse des orientations, mais disons que ça, ça fait plus un devoir, un pensum que... je voulais rester sur le poétique.

Mme LISE MARTEL :

1700 Mais votre passion est absolument contagieuse.

M. DANIEL CHARTIER :

1705 Merci.

Mme LISE MARTEL :

1710 Et puis votre document fort intéressant aussi. J'aimerais peut-être savoir ce que vous pensez de l'aspect plus récréation. J'utilise ce terme-là, mais dans l'utilisation qui est faite du parc par rapport à l'aspect conservation ou préservation. Est-ce que vous trouvez qu'il y a un équilibre satisfaisant ou bien s'il y a trop de récréations?

M. DANIEL CHARTIER :

1715 Non, mais ce que je disais dans mon mémoire, c'est-à-dire qu'il faut que les... créer des évènements pour faire des évènements pour dire, bien, le mont Royal est sous-utilisé, il faut absolument organiser un bingo géant ou... c'est déplacé.

1720 Il y a eu une fois que c'est arrivé, c'est Lise Payette avec la Saint-Jean-Baptiste de 1975. Il y a eu un évènement qui était une catharsis. Il faut se remettre dans l'histoire et c'est impossible de recréer une telle catharsis. Cette catharsis-là est arrivée parce que, en 68, il y a eu l'émeute, et là, tous les schémas de la Saint-Jean-Baptiste ont été cassés, et les huit, dix années suivantes ont été – c'était la danse des gourdins, la journée de la matraque. Et là, elle est arrivée, puis il y a eu un party incroyable pendant cinq jours. Des centaines de personnes qui ont donné le spectacle, un million de personnes qui ont été sur la montagne, un désastre au point de vue écologique, mais ça a été une réappropriation pour les Canadiens français parce que la montagne était vue comme la montagne des Anglais.

1730 Là, maintenant, on n'a plus besoin de... ce geste symbolique là a été posé. Maintenant, on est à recréer, à célébrer ensemble. On n'a plus besoin de casser le moule pour dire c'est leur montagne, ça, ce n'est pas la nôtre. C'est la montagne de tout le monde. Je pense que ça, ce n'est plus un terme qu'on entend. Encore qu'il y en a qui disent : ah! Olmsted, il était au service des riches anglais, puis c'est pour ça qu'il ne voulait pas qu'il y ait un funiculaire, puis tout ça.

1735 Mais l'idée c'était de donner l'expérience la plus extraordinaire; tu montes lentement jusqu'en haut à travers une série de paysages, de mises en scène exceptionnelles et c'est ça qui va te donner l'expérience la plus extraordinaire au lieu de dire : « Pff, pff! » Eh, ça m'a pris cinq minutes,

1740 j'ai réussi à voir le mont Royal. Ce n'est pas la même chose, là. On est dans le fast food alors que ça, c'est du slow food, de la grande dégustation.

1745 Le loisir, c'est... L'important, c'est que les lieux, les grands lieux ouverts soient d'une qualité exceptionnelle, comme la grande plaine du cimetière, comme les pelouses. Malheureusement, les tendances, les objectifs des gens d'entretien, c'est de dire à chaque trois ans, dire : oui, bien là, il faut réduire de dix pour cent (10 %) l'entretien dans le parc, donc on va couper de dix pour cent (10 %) les zones gazonnées et, conséquemment, c'est les friches qui embarquent et maintenant les friches, ça veut dire du nerprun. À certains autres endroits, c'est de l'érable de Norvège. Donc, en quelque part, on perd à la fois la qualité paysagère, on perd des surfaces où est-ce que les gens peuvent aller.

1750 Il ne s'agit pas d'organiser des foires, mais simplement laisser les gens s'approprier le site. Il faut créer des entrées de qualité, que ce soit Cedar, Côte-des-Neiges, l'échangeur Remembrance/Côte-des-Neiges et au coin de Mont-Royal, du Parc, il y a toutes des mises en scène à refaire. Même Parc/Pins, au point de vue voirie, ça a été fait, mais il y a une mise en scène à créer, de qualité.

1755 **LE PRÉSIDENT :**

1760 Est-ce que, Monsieur Chartier, bon, si on revient un peu au plan de conservation, O.K.? Vous avez évoqué en début de présentation, les huit ou dix moments forts qui ont été – oui, c'est ça.

M. DANIEL CHARTIER :

1765 Ça, c'est les orientations générales.

LE PRÉSIDENT :

1770 Alors, mais les huit ou dix temps forts qui ont jalonné le développement du mont Royal, les consultations puis les... bon, il y en a eu plusieurs. Arrive le plan de conservation 2016, bientôt 2017, c'est comme un autre de plus, là. On peut présumer peut-être, si la tendance se maintient – comme tu le disais hier – que peut-être en 2020, il y en aura un autre, puis en 2025 un autre, à un moment donné, là, il faudrait peut-être s'entendre sur une vision, non?

1775 Est-ce que, à vos yeux – je ne veux pas ouvrir une boîte de Pandore, là, mais est-ce que, à vos yeux, on devrait ou on pourrait penser que le site patrimonial du Mont-Royal est un peu différent des autres sites patrimoniaux? Vous allez me dire que chacun a son unicité et ses caractéristiques, mais est-ce qu'on ne devrait pas penser, peut-être, à un... je ne sais pas comment

1780 dire, pas un caractère, mais un statut particulier? Un label particulier, je ne sais trop. C'est tellement important le mont Royal pour Montréal, pour le Québec et tout que...

M. DANIEL CHARTIER :

1785 C'est curieux, il me semble que j'avais mis une diapo sur l'île d'Orléans puis je l'ai... elle a dû sauter à un moment donné dans la présentation. Parce que j'avais mis la diapo de l'île d'Orléans pour illustrer le fait que – en tout cas, dans ma tête, je l'avais mise ou elle a disparu en quelque part – l'idée que quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de l'île est agricole et les mesures traitent, quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des mesures ou quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des mesures traitaient du cinq pour cent (5 %) qui était architectural. Et les normes, la façon que tout le know-how, en tout cas, tous les chartes puis tout ça, ça a d'abord été fait par des architectes, des urbanistes ou les gens des jardins, l'art des jardins.

1790 Et là, sur le mont Royal, on n'est pas ni dans un jardin savant, tu sais, le jardin Villandry ou les jardins de Versailles ou on n'est ni dans l'architecture, on est dans autre chose; et en quelque part, ce cadre rigide – les valeurs, c'est ça, les valeurs et on les détermine de même, comme si la montagne est plus diverse, je pense, que par exemple que l'île d'Orléans.

1800 L'île d'Orléans est extraordinaire, c'est un bijou, mais encore là, j'étais comme sidéré par le plan de conservation, ce qui n'était pas... c'était l'éléphant dans la pièce que personne ne regardait. Il y avait un éléphant, mais on regardait à côté. Je me dis qu'il y a un problème avec la loi si, en quelque part, tant à l'île d'Orléans, je suis allé présenter à Saraguay aussi, là, sur d'autre chose, on dirait qu'il y a des éléphants dans les pièces, chacune des pièces avait un éléphant puis on a réussi à ne pas le voir.

LE PRÉSIDENT :

1805 Hum, hum.

M. DANIEL CHARTIER :

1810 Et en quelque part, il doit y avoir un problème avec la loi, là. Je ne suis pas un exégète de loi ni des chartes, je suis pus un praticien.

LE PRÉSIDENT :

1815 Oui, mais justement, nous, le Conseil, on a un mandat qui nous est donné par le ministre qui est de conseiller le ministre ou de lui formuler un avis sur le plan de conservation du Mont-Royal. Donc, vous êtes là dans le fond pour nous aider à formuler notre avis.

1820 Et vous dites des choses assez... d'entrée de jeu, première phrase ou à peu près dans votre document, vous dites : « Ce document semble être une liste d'orientations plus ou moins hiérarchisées et sans axe inspirant autre qu'intervenir de façon légère. Cette frilosité résulte des déficiences de la loi. »

On dit quoi au ministre, là?

1825 **M. DANIEL CHARTIER :**

Excusez-moi. En quelque part on...

1830 **LE PRÉSIDENT :**

C'est sévère, non?

M. DANIEL CHARTIER :

1835 Ce n'est surtout pas un inspirant.

LE PRÉSIDENT :

Vous ne trouvez pas ça sévère?

1840 **M. DANIEL CHARTIER :**

Non, mais ce n'est pas inspirant. Ça l'air d'un pensum. On lit ça et l'analyse des milieux naturels est complètement – c'est un éteignoir. Et la même chose, les autres analyses sont...

1845 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous faites référence à ce dont on a parlé un peu plus tôt ce soir, à cette absence de vision? C'est ça?

1850 **M. DANIEL CHARTIER :**

1855 Et l'un et l'autre. Et au niveau de l'analyse, je trouve que, et au niveau des analyses, il y a un... l'autre chose, c'est ça. On a oublié les bâtiments ailleurs. Sur le mont Royal, on ne peut pas parler d'écologie, c'est un sujet tabou.

LE PRÉSIDENT :

Tabou.

1860

M. DANIEL CHARTIER :

Mais en quelque part, et l'entourloupette fait qu'on parle de paysage, mais la description des paysages, c'est une description des associations écologiques. Et on a oublié le cinquante pour cent (50 %) du mont Royal qui est des grands espaces ouverts, les cimetières, les espaces ouverts dans le parc et autour des institutions.

1865

L'âme de McGill, l'image qu'on a de McGill, c'est la petite pelouse en avant, le cimetière pareil. Donc, en quelque part, on oublie l'âme des lieux puis on va parler de... c'est le paysage, mais on parle juste du volet écologique, on a oublié le... donc, en quelque part, on s'est mis la tête dans le sable pour dire, il ne faut pas parler de ça, mais on a trouvé une manière détournée qui...

1870

LE PRÉSIDENT :

J'aurais envie de demander à madame Ruiz d'intervenir, mais en tout cas, juste avant qu'elle intervienne, est-ce que pour vous c'est gênant ou confondant de lire dans le texte, parfois on parle d'unité de paysage, parfois on parle de valeur paysagère. Évidemment, on ne parle pas de la même chose, mais est-ce qu'il y a une confusion dans votre esprit là-dessus ou non?

1875

M. DANIEL CHARTIER :

Non, moi, le... ça ne me dérange pas. Je m'excuse, je ne suis pas un... ce n'est pas le genre d'exégèse qui m'excite.

1880

LE PRÉSIDENT :

Ça ne vous dérange pas.

1885

M. DANIEL CHARTIER :

C'est plus la... à savoir d'inspirer. Là, on est plus dans le « il faut faire peur aux gens », et un des problèmes sur le mont Royal, c'est que quand on engage des... pour avoir encadré plein de firmes, les gens qui viennent travailler sur le mont Royal sont quasiment... sont à la fois terrorisés et disant : bien, enfin, je vais avoir l'occasion de me faire un nom. Et, en quelque part, il dit : bien non, on ne peut pas couper un arbre, on ne peut pas faire ci, on ne peut pas faire ça. Ça fait que

1890

1895

là... mais tout ce qu'on peut faire c'est de mettre des objets flashés comme les Escales découvertes, là.

1900 En soi, l'objet n'est peut-être pas si pire, sauf que leurs localisations ont été mises de façon ostentatoire. Plutôt que d'essayer qu'on les découvre en arrivant, là, ils ont été mis, il y a un axe, évidemment, il faut que ça soit au bout de l'axe si on met un objet incongru.

1905 Tu n'es pas obligé de le mettre dans l'axe, tu peux le mettre en quelque part, tu le découvres dans une baie, et là, ça apparaît. Si tu as besoin d'un lieu, de te retrouver, tu vas le voir au moment où tu cherches à t'orienter, mais tu n'as pas besoin de le voir à un demi-kilomètre à la ronde. Mais il y a certains des éléments qui ont été mis de même.

1910 Donc, en quelque part, il faut que les gens qui ont à travailler sur le mont Royal soient inspirés, à quelque part, ils sentent un appel à l'excellence. Et ce document-là n'est pas un appel à l'excellence, c'est un appel à la terreur : faites-en le moins possible, ça va être parfait. Et là, les politiciens vont dire : ah, parfait, on ne mettra pas de budget, on va être corrects. Ils vont être contents, ça n'aura rien coûté.

LE PRÉSIDENT :

1915 Ça va?

Mme LISE MARTEL :

1920 Bien oui. C'est parfait.

M. DANIEL CHARTIER :

1925 Je n'ai pas pu parler du bilan, malheureusement. C'est de ça que je souhaitais parler.

LE PRÉSIDENT :

1930 Non, non, mais on vous a entendu, on vous a lu, j'espère, puis on va relayer votre message. Tous les messages d'ailleurs...

M. DANIEL CHARTIER :

Non, non, mais le bilan, c'était autre chose, mais en tout cas.

1935

LE PRÉSIDENT :

...comme celui de monsieur Marsan sur l'unité de commandement, tout va se rendre. Il s'agit de voir ensemble, collectivement, qu'est-ce qu'on peut... Moi, j'ai adoré vraiment le titre de votre mémoire : « Magnifier et enchanter ». Je me sentais un peu comme la version masculine d'Alice au pays des merveilles en vous entendant parler du mont Royal et du plan Olmsted.

1940

Mais vous avez débordé de cela parce que vous nous parlez de la connexion avec la ville et moi, j'aimerais savoir si vous partagez cette vision – peut-être, vous avez des collègues urbanistes à la Ville de Montréal –, mais s'il y a une gouvernance remarquable actuellement sur la planète, c'est les villes UNESCO du patrimoine mondial. Pour en avoir une qu'on a gérée pendant quarante (40) ans, on sait à peu près de quoi on parle. Et il y a une association, il y a trois cents (300) villes, mais ça, c'est un dixième d'un pour cent de la planète qui est géré comme ça, là. Essayer de respecter trois choses : le patrimoine bâti accumulé, la nature et surtout les gens qui vivent dedans. Alors, il y a l'aspect démocratique.

1945

1950

Et ce que je veux vous demander, si on arrivait à cette espèce d'excellence de la gouvernance – on a parlé de la Table, on a parlé de l'unité de commandement, on parle de la Ville de Montréal, c'est toutes des contributions exceptionnelles, là, mais il reste que c'est une œuvre d'art qu'on fait à deux, trois mille (2 000-3 000) personnes, puis on ne contrôle pas tous les pinceaux.

1955

Alors donc, moi, je pense qu'un projet comme ça c'est une œuvre de civilisation. C'est une œuvre de maturité de civilisation, puis si on pouvait étendre ce cadre de gestion, d'abord dans une première couronne autour de la montagne, parce qu'on se rend compte que les écosystèmes naturels sont surexploités, surutilisés – j'espère qu'on ne sera pas obligés de faire comme à l'Île d'Anticosti avec des clôtures pour empêcher les chevreuils d'aller manger la relève, mais votre image de sous-bois dévasté nous inciterait à penser à des choses comme ça, tu sais.

1960

Il y a des interventions d'urgence. On a parlé avec les gens de l'Université McGill puis on en parlait avec les gens de l'Université de Montréal, c'est la disparition des stationnements de surface. À court terme, il faut envoyer des messages à la communauté comme de quoi on reprend le contrôle de l'occupation du territoire. Puis il y a des fonctions qui n'ont pas leur place sur la montagne.

1965

1970

Et on parlait de... bon.

M. DANIEL CHARTIER :

1975 Un élément extraordinaire dans le bilan, la connaissance a eu, je dirais au cours des dernières années, une courbe exponentielle. Malheureusement, il n'y a pas de synthèse de cette connaissance exponentielle, les gens continuent à utiliser l'étude de caractérisation de 2005.

1980 L'accessibilité, il y a eu, là pareil, un travail exceptionnel. Je pense l'échangeur Parc/Pins démolit, l'entrée Peel, celle dans Côte-des-Neiges qui change – un jour l'échangeur –, donc, et le chemin de ceinture, il y a eu là un travail. Je donne des pistes. Je suis peut-être un peu épuisé dans mon texte pour donner des pistes, pour consolider l'interface avec la ville. Mais l'appareil, la gestion de l'eau – hier, le monsieur, il parlait du lac aux Castors.

1985 Bien ce n'est pas le lac aux Castors. Au point de vue écologique, c'est le marécage à côté du chalet qui est le lieu qu'il faut créer. Malheureusement, on va dire : ah, bien là, ce n'est pas une priorité, sauf que c'est à la fois le lieu qui pourrait détruire tout le centre-ville, pas le centre-ville, mais en tout cas, si l'eau qui part, puis à un moment donné, ça peut faire un dégât incroyable, et c'est le lieu qui peut avoir la plus grande valeur écologique et toute la mise en valeur de l'eau partout.

1990 Donc, ce n'est pas un traitement minimal que ça prend, il faut faire en sorte que l'eau devienne une richesse sur la montagne et les paysages, le roc. Dans le texte, on ne sent pas le roc, on ne sent pas les grandes pelouses ondulées, la notion des glaciers, les glaciers avec les points de fuite infinis.

1995 Donc, c'est ça, la richesse. Et c'est l'appel à ça et non le petit objet : je vais faire un petit muret, je vais faire un petit banc. On va faire... Bon, c'est correct, là, ça peut aller. On a besoin de la cuisine, on a besoin des poubelles, mais en quelque part, tu ne vas pas là pour voir des poubelles, ni voir le banc, tu vas voir pour le paysage.

2000 Donc, c'est cet appel à l'écologie aussi. Il y a eu une grosse consolidation. Malheureusement, moi, on faisait du travail de sélection, on éliminait un peu de frênes au fur et à mesure, puis rendu en 2005, on a dit : « On arrête puis on regarde aller la nature. » Bien, à un moment donné, il faut intervenir.

2005 Comme je disais à Saraguay, il faut intervenir sinon le nerprun va prendre le contrôle puis l'érable de Norvège va prendre le contrôle, donc en quelque part, il y a un travail. Bon, le CRE, hier, disait : bon, il faut regarder avec les changements climatiques. Mais la gestion de l'eau aussi c'est un méchant enjeu parce qu'il va y avoir des pluies incroyables. Ça fait qu'il y a vraiment toutes sortes d'enjeux à faire, à synthétiser.

2010

2015 Mais on a le poids de l'histoire. C'est ça, le mont Royal, ce qui est extraordinaire, c'est qu'on a un bassin de consensus très élevés, mais il s'agit de les mettre en œuvre. Là, souvent, on est frileux sur les mises en œuvre et je dirais, l'autre affaire, c'est la notion que tous ensemble, les institutions plus les forces civiles, c'est une puissance incroyable, à la fois identitaire pour Montréal et pour le Québec, et il faut être reconnus comme tels. Et c'est cette reconnaissance-là emblématique, mais aussi, c'est le savoir de Montréal, une grosse partie de l'image du savoir de Montréal, du sacré de Montréal, du vert de Montréal, c'est la montagne.

2020 Donc, il faut que ça se traduise, il faut qu'on sache combien de monde qui vont sur la montagne. On ne le sait pas. On ne veut pas le savoir. On est bien content de ne pas le savoir. Il faut le savoir, il faut connaître puis encore mieux la montagne, il faut mieux la gérer.

2025 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

2030 **DENYSE VÉZINA**

LE PRÉSIDENT :

2035 Alors, il nous reste deux interventions ce soir. Donc, la suivante serait madame Denyse Vézina et ensuite, monsieur Vincent Picard. Monsieur Picard est là?

Mme DENYSE VÉZINA :

2040 Alors, bonsoir, Mesdames, Messieurs du Comité d'audition du Conseil du patrimoine culturel. Merci, et je dois vous dire que je me réjouis aujourd'hui de cette présence que vous nous permettez d'avoir à Outremont pour entendre la voix du citoyen.

2045 Pour le bénéfice du public, mon nom c'est Denyse Vézina. Je viens à titre personnel, bien que je ne peux cacher que j'ai milité au sein du Rassemblement pour la sauvegarde du pavillon 1420, boulevard Mont-Royal, celui qui apparaît en premier plan sur la photographie devant vous et qui fut une source de préoccupations et de consternation, comme vous avez pu vous en rendre compte. Mais je viens aussi à titre général commenter ce plan, ce merveilleux plan qui a été déposé par la Direction du Patrimoine.

2050 Ce plan, comme il le dit très bien, relate qu'il y a déjà eu des sommets – le monsieur qui vient de passer les a bien relevés, notamment celui sur le Sommet du Mont-Royal tenu par Les amis de la montagne en 2013. Et, à ce moment-là, le ministre de l'époque, Maka Kotto, indiquait déjà qu'une de ses préoccupations, il désirait apporter une attention particulière au défi que représentait l'avenir des grands ensembles institutionnels sur la montagne.

2055 Il y avait différentes tables et une était présidée par monsieur Pierre-Marc Johnson, c'était la Table sur les grands ensembles institutionnels, et voici ce qu'il mettait en exergue de la Table : « Les institutions occupent près de soixante pour cent (60 %) du territoire, l'enjeu est de maintenir et consolider les valeurs collectives et patrimoines de ces propriétés intellectuelles. Outre les outils à notre disposition, des approches en amont permettraient-elles de traiter des dossiers majeurs qui s'annoncent? »

2060 Vous m'excuserez, j'ai une difficulté visuelle et ça peut ralentir à certains moments, mais je vais essayer d'accélérer, vu la fatigue du moment.

2065 Ceci rejoint exactement, à mon sens, l'orientation qui est développée dans le plan de conservation et, à la page 133, on indique dans les orientations : « Préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial », alors deux fois patrimonial, qu'est-ce qu'on veut dire, là? On veut « révéler l'identité et la spécificité d'un territoire, assurer la pérennité du patrimoine culturel et la transmission aux générations futures. »

2070 L'objectif poursuivi par le ministre est d'appliquer la loi du... chaque geste pourrait avoir une incidence et même mérite une attention particulière.

2075 Alors, la question cruciale, et évidemment vous le détectez, c'est comment assurer la pérennité de ces valeurs patrimoniales, des propriétés institutionnelles et leur contribution à la valeur identitaire de Montréal?

2080 Comme vous le savez sans doute, un plan, autant qu'un schéma d'aménagement et d'urbanisme, comporte des orientations qui doivent se transcrire dans des documents d'urbanisme et de façon contraignante, pour les valider ces orientations-là. Et on a à se demander s'il y a correspondance entre les valeurs et quelles sont ces valeurs qu'on veut et qu'est-ce que le législateur lui-même veut dire.

2085 Ma soumission, un peu comme celle de monsieur Marsan, c'est qu'en indiquant, en constatant que soixante pour cent (60 %) des immeubles institutionnels sont à l'intérieur du site du Mont-Royal, avec trente pour cent (30 %)), il y a une dominance d'espaces dédiés ou occupés par des institutions, peu importe leurs propriétaires qu'ils soient du domaine privé ou public, mais qui œuvrent dans le secteur public, qui ont une vocation publique. Parce que les sœurs et les religieux

2090 ont laissé cette empreinte d'un service à la communauté, même si c'était eux qui avaient pris en charge l'aspect de soins à la collectivité, d'enseignement, de culte, leur mission c'était de se dédier et de se donner.

2095 Alors, dans notre patrimoine, finalement, ce qu'on a reçu en legs, c'est l'œuvre de ces religieux, de ces institutions et, à mon avis, l'essence identitaire de l'arrondissement, c'est pour ça qu'on en a fait un arrondissement, c'est de constater que sur le mont Royal, fait assez unique, se concentre essentiellement l'œuvre dédiée par ces communautés religieuses, par ces institutions qui voient au bien-être collectif. D'où cette transcription dans les documents d'urbanisme, jusqu'à récemment le schéma de la Communauté urbaine de Montréal avant, là qui vient d'être modifié, 2100 des plans d'urbanisme, d'imposer une affectation publique, institutionnelle dans ces grands ensembles. Dans l'ancien schéma, c'était en bleu et c'était très marquant, l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Vraiment la couleur bleue était prédominante et ce qui n'empêchait pas qu'il y ait, ici et là, bien sûr, des utilisations autres.

2105 Bon. Alors, il s'agit de savoir si, sans vouloir le dire exactement par des mots concrets, si les rédacteurs du plan, justement, n'avaient pas en tête précisément de désigner comme immatériel, parce que c'est intangible, ce patrimoine institutionnel qui nous est... qui ressort dans l'arrondissement historique et naturel.

2110 Prenons peut-être les documents... attendez un petit peu. Alors, la vocation institutionnelle de l'ensemble des terrains et des bâtiments à l'intérieur de l'arrondissement constitue l'essence même des caractéristiques de ce patrimoine, de ce site patrimonial, et puis c'est un patrimoine immatériel.

2115 Si on désenclave, si on sort un élément, comme ce fut l'échec de la sauvegarde du 1420, Mont-Royal, c'est comme si on démantelait le patrimoine, pardon, l'arrondissement historique. J'ai eu l'impression qu'il pouvait sortir, mais non, vous le laissez à l'intérieur du site patrimonial, probablement au motif que son esthétique ou il ressemble à un bâtiment institutionnel. Mais est-ce qu'on peut voir des institutions maintenant, des immeubles qui ont abrité des institutions et les 2120 laisser dans un arrondissement? On pourrait dire aux générations futures : bien, voyez, ce furent des institutions, maintenant ce sont des copropriétés. L'arrondissement aurait perdu tout son sens.

2125 Et si on regarde au travers des instruments juridiques, les chartes, la charte de la Ville de Montréal a été modifiée pour tenir compte de cette volonté de cette législatrice, qui était madame Arel, de préserver la pérennité des immeubles patrimoniaux puisqu'elle créait cette exception à l'article 89; 89.1 disait que sauf dans le cas de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, il n'y aura pas consultation référendaire.

2130 Maintenant, pour des raisons x, l'interprétation qui s'est limitée exclusivement à ce texte, le 89, sans référence au plan ni au schéma, pour des raisons x qui appartiennent à l'avocat qui a défendu cette cause, ont fait en sorte que cet article a été interprété de façon à permettre une privatisation, sans consultation référendaire.

2135 Ce qui m'a fait dire dans mon mémoire que si ce couvent, cette ancienne maison-mère s'était trouvée de l'autre côté du boulevard Mont-Royal, autrement dit sur Maplewood, comme l'est l'ancienne résidence communautaire des Sœurs de l'Immaculée-Conception, non pas celle du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, mais de Maplewood, où il y a eu changement de zonage, eh bien, ce type de changement était sujet à la consultation référendaire.

2140 Alors, avec les meilleures intentions du monde si le diable est dans les lieux, on peut tourner un document d'urbanisme, on peut contourner, et les urbanistes le connaissent bien, faire un petit by-pass, faire un dézonage partiel en amendant un plan en avance et en disant qu'il n'y a que concordance et le tout peut être avalisé par un juge. Et ce qui fut le cas, et c'est le danger qu'encourt le mont Royal en ce moment, de voir petit à petit son essence même lui filer entre les 2145 doigts. Puisque cette maison qui a un sort incertain pour l'instant, qui vise possiblement à être convertie en copropriétés, est le premier pas vers, n'est-ce pas, possiblement des tas de demandes qui pourront se faire exactement de la même façon, auprès soit de la Ville de Montréal – le déni de démocratie est là et ce n'était pas l'intention du législateur et selon moi, le législateur avait en tête la pérennité de cette vocation publique.

2150 Et d'où mes trois premières recommandations parmi les six, j'arriverai à la sixième en dernier lieu : « Désigner comme patrimoine immatériel – puisque vous en avez le pouvoir en vertu de l'article 13, je crois, de la *Loi sur le patrimoine* – l'ensemble des bâtiments et des terrains relevant du domaine public. » En somme, en englobant les immeubles qui font actuellement partie de 2155 l'arrondissement historique.

2160 Ensuite : « Décréter un moratoire sur tout projet de vente de ces immeubles patrimoniaux. » En fait, je vous dirais, dans la suite de ce que monsieur Marsan disait, c'est que s'il y avait un responsable, une commission d'experts, une institution, que l'université pourrait non pas décider elle-même de faire sa vente au privé, mais rapporter à la commission qu'elle désire se départir d'un 2165 immeuble. Et là, cette commission-là déciderait si, à son avis, l'immeuble doit être déclaré excédentaire pour le confier au ministre, après ça. Et si tel n'est pas le cas, bien, cette commission-là verrait à trouver des façons de retrouver un autre usage communautaire à un édifice dont une institution ne veut pas jouir, ne veut pas profiter, ne veut pas louer à des usages communautaires pour une raison x.

2170 Là, les citoyens sont à la merci de deux joueurs dont il fait mauvais... il n'est pas très bon de dire qu'ils ne sont pas toujours bons joueurs, mais j'estime que c'est le cas; et la Ville de Montréal et, en l'occurrence, l'Université de Montréal, puisqu'il y a eu unisson dans la façon de procéder. Ceci ne se serait pas produit si une commission avait au préalable pris note d'un désir de désinvestissement du public en faveur de – et contrairement à d'autres organismes publics qui sont gérés par la loi, les cégeps sont tenus de remettre à un ministère, de déclarer excédentaires leurs propres organismes.

2175 Donc, je termine la deuxième recommandation, à mon avis dont vous pourriez faire part au ministre, créer ce moratoire et finalement : « Voir à ce que soient apportées les modifications législatives nécessaires dans la charte de la Ville de Montréal pour assurer la pérennité de l'affectation publique et du zonage institutionnel des immeubles institutionnels situés dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. »

2180 En guise, ce n'est pas à titre d'ex-membre du Rassemblement, mais de citoyenne qui fréquente le mont Royal dans un groupe de marcheuses. Tous les dimanches, nous prenons le boulevard Mont-Royal et nous montons religieusement sur le sommet toutes les semaines.

2185 J'ai des réserves quant à l'aménagement du troisième sommet derrière le 1420, justement, boulevard Mont-Royal. Il y a une drôle d'entrée, enfin avec une enseigne qui semble être du cimetière, mais enfin, l'accueil n'est pas très inspirant. Alors que je le fréquentais quand il était sentier, piste pour raquetteurs, là, on a bulldozé, on aensemencé, on a coupé plusieurs arbres le long du boulevard Mont-Royal en vue de faire une boucle éventuellement menant ailleurs.

2190 On a créé un trottoir, alors qu'il y avait déjà un pavé double et, bref, un trottoir le long de la forêt et un sentier qui pénètre un peu à l'intérieur du boisé du flanc nord ou du côté sud et qui ressort immédiatement sur le boulevard Mont-Royal. Alors, on ne s'en va nulle part, alors personne ne le prend. Moi, je me demande ce qui a été fait là, mais j'estime que ça, ce n'est pas un plus du tout, contrairement à la beauté du paysage qui, par ailleurs, dans les cimetières et ailleurs suscite de l'admiration et tout ça.

2195 Donc, je vous remercie de votre attention et de l'espoir et de la reconnaissance que nous avons de voir à ce que notre voix soit transmise auprès du ministre.

2200 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2205 Soyez assurée que ce sera fait en tout cas.

Mme DENYSE VÉZINA :

Merci.

2210

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que mes collègues ont des questions? Oui, Monsieur Filion.

2215

M. SERGE FILION :

Merci à vous, là, de poursuivre ce dialogue sur ces grands enjeux. Quand on regarde votre photographie, je parlais tantôt du bassin de la Loire comme site UNESCO.

2220

Mme DENYSE VÉZINA :

Hum, hum. Absolument.

2225

M. SERGE FILION :

On a déjà écrit, dans les documents de la Commission de la Capitale nationale à Québec en commission parlementaire, on avait déposé un mémoire sur l'avenir du patrimoine religieux et on n'hésitait pas à dire que c'était nos châteaux.

2230

Mme DENYSE VÉZINA :

Hum, hum. Tout à fait.

2235

M. SERGE FILION :

Alors, quand on regarde votre photo, on pourrait s'en convaincre facilement, que ça a des allures un peu château.

2240

Mme DENYSE VÉZINA :

Oui.

2245

M. SERGE FILION :

J'aimerais plus que vous nous expliquiez l'impact, parce que la grande menace du patrimoine religieux excédentaire ou du patrimoine institutionnel excédentaire, c'est la non-

utilisation et on est tous conscients qu'à terme, si le problème dure dix (10), quinze (15), vingt (20) ans, un moment donné, on a même des bâtiments qui s'effondrent.

2250 **Mme DENYSE VÉZINA :**

Tout à fait.

2255 **M. SERGE FILION :**

C'est pour ça qu'on essaie de prévoir, dans les révisions de la *Loi de la Capitale*, et je parle de la *Loi de la métropole*, les moyens de la Ville d'intervenir pour forcer les propriétaires à entretenir correctement les bâtiments parce que le temps règle ce qu'on ne peut pas régler par la sagesse.

2260 **Mme DENYSE VÉZINA :**

Tout à fait.

2265 **M. SERGE FILION :**

Alors, mais en termes de fonction de ce bâtiment, est-ce que c'est des choses envisageables? Là, je parle à des gens qui connaissent beaucoup mieux la montagne que moi.

2270 **Mme DENYSE VÉZINA :**

Oui.

2275 **M. SERGE FILION :**

Et l'environnement urbain, mais est-ce qu'il serait possible d'imaginer, pour la survie du bâtiment, une espèce d'utilisation mixte des parties encore institutionnelles, ouvertes au public, je pense à la chapelle, la bibliothèque, certains lieux mythiques à l'intérieur du bâtiment, mais de pouvoir y accueillir aussi une fonction résidentielle de logements, soit de... est-ce que ça peut être l'hôtellerie, le couette et café, des choses comme ça, avec des prescriptions très strictes que le terrain ne devrait être jamais morcelé et qu'il ne devrait jamais être clôturé. Et, idéalement, qu'il devrait rester dans le domaine public pour garantir qu'il n'y aura pas des nouvelles parties qui vont être construites pour financer l'entretien de la restauration de la vieille, ou si on est mieux de garder le cap sur une position, selon vous plus dogmatique, plus claire, de dire : bien, c'est institutionnel.

2285

Mme DENYSE VÉZINA :

2290 Vous touchez un bon point. Effectivement, le morcellement, non. Comme une conversion en copropriétés divisées, ça me semble aberrant. Là, on est loin des intérêts du public. L'essentiel c'est de préserver la vocation publique, communautaire. Si une institution ne voulait pas s'en charger elle-même, libre à elle de le louer à des organismes communautaires.

2295 Dans le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine, anciennement, là qui a eu cours jusqu'à 2004 avant d'être, en fait qui a été maintenu jusqu'à l'an dernier, on désignait par usage institutionnel, ou pardon, affectation, tout ce que ça pouvait comprendre : des organismes d'hébergement longs soins, des organismes communautaires, et cetera. Donc, on peut faire un usage multiple tout en étant à vocation communautaire.

2300 Je pense que la question est... en fait, c'est un faux problème. Pas la question que vous avez posée, mais l'utilisation. Quand on sait que plusieurs groupes recherchent des lieux d'hébergement, les centres communautaires, les professeurs, les centres de soins longue durée, les résidences, notamment, les professeurs étrangers qui veulent être hébergés, qui cherchent un endroit, tout ça, ça profite à la communauté puis c'est dans le même esprit que les religieux avaient.

2305 En somme, que ça soit du tourisme religieux, que ça soit les étudiants étrangers, que ce soit les organismes d'aide, et cetera, d'enseignement, Université du troisième âge, on peut trouver une affectation, pardon, un usage public tout en maintenant une chapelle. Et c'est prescrit d'ailleurs dans le cas du 1420, c'est obligatoire, et ça serait difficilement conciliable avec une occupation de type « privativiste ».

2310 Donc, en étant à l'intérieur de l'institutionnel public, là, c'est un vocable un peu fourre-tout, peu importe, il s'agit que ce soit une institution, même si elle est de type privé comme l'Université de Montréal, mais qui est destinée à une œuvre publique. Mais là, on rentre dans l'esprit et dans la vocation et dans les caractéristiques voulues par le législateur en matière de préservation du site patrimonial.

M. SERGE FILION :

2320 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2325 Merci beaucoup, Madame Vézina.

Mme DENYSE VÉZINA :

Je vous en prie.

2330

**ESTEBAN DRAVEL,
PATRICE PELETIER-GRENIER**

2335

LE PRÉSIDENT :

Alors, pour notre dernière intervention, est-ce que monsieur Vincent Picard est ici? Et monsieur Esteban Dravel, c'est ça.

2340

M. ESTEBAN DRAVEL :

Tout d'abord, en passant, bonsoir à vous. Vincent Picard – est-ce qu'on m'entend bien? Vincent Picard est la personne qui a envoyé le courriel et je suis accompagné de Patrice Pelletier-Grenier qui est étudiant au cycle supérieur à l'Université de Montréal et ingénieur, et moi-même, Esteban Dravel, qui suis éducateur spécialisé et qui suis impliqué à l'Université Concordia.

2345

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2350

M. ESTEBAN DRAVEL :

Monsieur le président du Conseil culturel du Québec, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Au nom de tous les membres et des bénévoles de la Pente à neige, je remercie le conseil de nous donner l'occasion de nous exprimer concernant le plan de conservation et de mise en valeur du Mont-Royal.

2355

Je représente ici, ce soir, un groupe de citoyennes et de citoyens montréalais passionnés par l'hiver. Ça arrive.

2360

Bon, nous sommes membres d'une organisation à but non lucratif qui s'appelle la Pente à neige. Sa mission c'est de protéger et de mettre en valeur les parcs de Montréal en y intégrant de manière durable et harmonieuse les saines activités de vie à l'équilibre écologique des territoires. Alors, quand on parle « les territoires », on parle de l'agglomération de Montréal.

2365

2370 Ce groupe de citoyens qualifiés est issu du domaine de la santé, de l'environnement, de l'éducation, mais aussi du génie, et ces derniers mois, nous avons pris le soin de rencontrer plusieurs acteurs, voire l'ensemble des acteurs du parc afin de mieux comprendre les enjeux, mais aussi de déposer une demande de permis d'un projet de ski alpin pour les enfants à Montréal.

Aujourd'hui, cet enjeu de taille concerne tous les citoyens et les prochaines générations. Nous voulons agir ainsi avec tous ceux qui s'identifient à la montagne. C'est ensemble que nous pouvons définir ce qui constitue ce patrimoine et c'est ensemble que nous pouvons le protéger.

2375 Nous avons entendu hier différentes allocutions, les recommandations, les inquiétudes auxquelles nous sommes très sensibles. Nous avons aussi apprécié, écouté les besoins de la communauté mohawk de Kahnawake, relevé les précisions du Conseil régional de l'environnement, notamment au niveau des enjeux actuels et à venir au niveau du parc.

2380 On a entendu aussi les recommandations et les inquiétudes des Amis de la montagne et de Héritage Montréal qui, depuis trente (30) ans, se sont engagés pour protéger ce lieu unique. C'est deux organisations à but non lucratif qui ont eu un rôle primordial pour sa préservation.

2385 Bon. Tout d'abord, n'y a-t-il pas un paradoxe entre conserver et mettre en valeur? D'une part, protéger, préserver, limiter et puis d'autre part, souligner, utiliser et célébrer. Donc, dans le mémoire déposé au Conseil du patrimoine, nous abordons ce paradoxe à travers l'exemple du ski alpin qui, pendant de longues années, a mis en valeur le mont Royal et qui, dans l'esprit de conservation aujourd'hui, a été banni.

2390 Parce qu'il possède à la fois une valeur historique, emblématique et identitaire, enseigner ce sport d'hiver à nos enfants est un outil de transmission du patrimoine. Avant de conseiller cette transmission à la conservation du parc, nous souhaitons vérifier s'il est possible de les inscrire dans une perspective de développement durable.

2395 On le voit donc bien, entre conserver et mettre en valeur, il se peut qu'il y ait un paradoxe.

2400 Bon, commençons très rapidement à parler du patrimoine culturel. D'après l'UNESCO, le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux cathédrales, aux châteaux, il s'intéresse aussi aux traditions, aux expressions qui sont bien vivantes, qui sont héritées de nos ancêtres. À nos manières de recevoir, de se rencontrer aussi, et puis nos recettes de cuisine, nos pratiques sportives, peut-être.

2405 Les sports d'hiver font partie de notre histoire; ne font-ils pas partie du patrimoine immatériel du mont Royal? Le ski est l'exemple le plus marquant.

2410 Remontons un petit peu ensemble dans le temps, à l'époque où il n'y avait pas vraiment de distinction entre le ski alpin et le ski de fond. En 1876, l'année même où on inaugurait le parc du Mont-Royal, on trouve quelques skieurs sur la montagne. On est bien loin de l'expérience du chocolat chaud de fin de journée et des pistes bien damées. Et le ski, à l'époque, réservé à quelques aventuriers, quelques gens fortunés et surtout des immigrants scandinaves.

2415 Outre quelques descentes sur le mont Royal, le premier exploit est réalisé en 1879 par monsieur Birch. Monsieur Birch entreprend, sous l'œil incrédule des journalistes, une expédition en solitaire entre Montréal et Québec.

2420 Peu à peu, ce sport devient populaire. Au début du 20^e siècle, on observe la création des premiers skis alpins et des premiers clubs de ski alpin à Montréal. À l'époque, on peut voir sur des photos, des jeunes qui sont à la fois au sommet du mont Royal, mais qui sont au Fletcher's Field qui se trouve à être un flanc du Mont-Royal.

2425 Le mont Royal a connu des événements sportifs majeurs, notamment en 1910 en ayant accueilli les championnats canadiens de sauts à ski.

2430 En 1940, le ski se démocratise davantage avec une piste derrière l'Université de Montréal et une qui n'est pas réservée uniquement aux étudiants, mais au grand public, et qui se trouve au lac aux Castors.

2435 Au Québec, le ski alpin est donc né sur le mont Royal. Aujourd'hui, il est pratiqué dans presque toute la province et c'est sur la pente du mont Royal que nous avons connu plusieurs et que nous connaissons encore plusieurs fiertés. Par exemple, les jumelles Wurtele, intronisées en 2012 au panthéon des sports du Québec.

2440 En 1932 ces deux sœurs défient les codes du ski alpin alors réservé aux hommes. Elles créent le premier club de ski alpin au Québec et au Canada. Plus tard, elles deviendront les premières femmes canadiennes à participer à des jeux olympiques en ski.

2445 Finalement, dans les années 80, un projet de développement commandité par des intérêts privés tente de voir le jour sur la montagne. Ce projet est rejeté grâce à l'action de groupes de citoyens unis, et avec raison.

C'est ainsi que l'histoire du ski alpin sur le mont Royal se termine. Les pistes de l'UDM et du lac aux Castors sont progressivement fermées. La pratique du ski alpin y est délaissée et une porte se ferme sur un pan de l'histoire de la montagne. Pourrait-elle un jour se rouvrir pour nos enfants?

2445

Au-delà de la valeur historique des sports d'hiver, le mont Royal prend une valeur emblématique et identitaire pour le Québec et pour Montréal. Nous partageons et nous connaissons l'amour tumultueux des Montréalais pour cette saison froide. La frustration de déneiger sa voiture les jours de tempête et, à l'opposé, la tristesse des matins de Noël où il n'y a pas de neige.

2450

On a pu aussi connaître les premiers flocons et les Montréalais, qu'on le veuille ou non, sont des nordiques. À l'image des grands espaces québécois, le mont Royal est un lieu de contraste avec la ville; quelques arpents de nature propices à la contemplation, quelques arpents de neige propices, et aujourd'hui propices peut-être aux joies de l'hiver.

2455

Au fil des ans, on a pratiqué des sports au Québec, comme la raquette, le ski de fond, la luge, le ski alpin. Ces activités ont fait rayonner le Québec et Montréal, attirant des touristes un peu partout dans le monde.

2460

Certains citoyens se rappellent de l'époque où on mettait de la poudre de moutarde dans ses bas pour s'assurer de ne pas avoir froid aux pieds. On voit encore que ces souvenirs sont vivants et que ces visiteurs d'antan sont encore présents.

2465

Partie intégrante de l'histoire du mont Royal, symbole de l'identité nordique, les sports d'hiver continuent à être célébrés et à faire rayonner Montréal. Malheureusement, c'est ici que le paradoxe entre conservation et mise en valeur de la montagne s'exprime le mieux. Prenons l'exemple du tour de ski du Canada en 2016. Pour un événement d'une journée, des arbustes ont été coupés, des sentiers ont été élargis. Cet événement a pourtant mis en valeur le parc en attirant des athlètes de vingt-cinq (25) pays différents.

2470

Aujourd'hui, s'il est important de reconnaître la valeur emblématique et identitaire des sports sur la montagne, comment pouvons-nous célébrer cette identité tout en protégeant la nature du parc?

2475

Des événements à forte fréquentation doivent être limités, surtout encadrés. N'est-il pas possible de faire des compétitions sans couper des arbres, modifier des sentiers? On a pu observer des initiatives néfastes pour le parc. Elles émanent, pour certaines, de comportements individuels – on pourrait y revenir, si vous le souhaitez, dans la période de questions. Ces comportements peuvent être limités par des tracés de pistes de ski de fond ou de luge comme

2480

elles ont été faites auparavant, qui continuent de l'être chaque année. Il nous semble qu'on peut profiter du parc, sans y porter atteinte.

2485 Le projet de plan de conservation mentionne l'importance de préserver les valeurs patrimoniales afin, et je cite : « d'assurer la pérennité du patrimoine culturel et sa transmission aux générations futures. » Et si nous enseignons ces sports d'hiver de manière responsable à nos enfants, dans un espace délimité de la montagne qui n'agresse pas l'environnement naturel, en leur apprenant les bons comportements tels que le respect des zones skiables, l'importance de suivre les règles et de préserver l'ensemble du parc à travers les sports, notamment le ski, et si nous apprenions peut-être à aimer davantage le parc et dès le plus jeune âge.

2490 Nous avons ici pris l'exemple du ski alpin comme étant un symbole du patrimoine laissé à l'abandon; il représente en effet des enjeux inhérents au parc. Un défi d'allier préservation et transmission, mise en valeur du patrimoine. Réconcilier le mont Royal d'hier et celui de demain c'est peut-être commencer par reconnaître ces paradoxes.

2495 Nous avons démontré que le ski alpin rime avec histoire, patrimoine, même si aujourd'hui, il n'est plus célébré. Il semble aussi que l'usage du ski alpin a pu détériorer, dans le temps, la montagne, alors que nous devons actuellement la protéger.

2500 Est-ce que nous pouvons conjuguer ces paradoxes avec nos connaissances actuelles?

2505 Afin d'encadrer les sports d'hiver sur le mont Royal de manière à respecter les valeurs fondamentales, notamment du plan de conservation, nous proposons diverses mesures et initiatives au plan de conservation. Pour y arriver, nous avons pris quelques exemples. Ici sont illustrés le secteur du Lac-aux-Castors utilisé jusqu'aux années 98 et les pentes des Fletcher's Field, qu'on a appelées secteur axe santé-éducation, puisque c'est un axe qui, dès les années... depuis très, très longtemps était déjà identifié avec cette typologie.

2510 On voit ici les Fletcher's Field qui ont donc été utilisés ou du moins photographiés, comme on peut le voir en haut à droite, dès les années 1900. Ce sont donc, pour ceux qui ne les connaissent pas ou qui n'identifient pas où ça peut se trouver dans le parc, les flancs est et sud longés par l'avenue du Parc.

2515 On voit ici – peut-être revenir à la slide –, on voit ici une autre, le flanc sud, c'est ça, oui. Ça c'est bon. On peut considérer sud, sud-est.

Ici, une piste de luge populaire et à préserver qui a été... qui est historique, qui est là sur beaucoup de photos et depuis longtemps et qui est une activité populaire, qui est venue

2520 naturellement par les habitants du quartier et qui viennent faire glisser leurs enfants les fins de semaine. Alors, c'est quelque chose de magnifique aussi.

2525 Ici sont quelques suggestions que nous souhaitons présenter pour mieux orienter le plan de conservation. Voici donc, à présent, d'autres recommandations que nous avons faites dans notre mémoire sur la transmission du patrimoine immatériel qu'on a intitulée : « Transmission des traditions sportives auprès des jeunes et des futures générations. »

2530 Tout d'abord, recommandations faites au Conseil du patrimoine culturel : « Reconnaître les sports d'hiver dans la section historique du plan de conservation du Mont-Royal, nous suggérons au Conseil et au ministère que des activités sportives historiques d'hiver soient reconnues et intégrées à la section Historique du plan de conservation du Mont-Royal.

2535 Nombreux sont les Montréalais qui ont donc des souvenirs de ce sport et nous en avons eu beaucoup de témoignages. Ne serait-il pas plus juste d'offrir une place à part entière, dans ce plan de conservation, qui pourrait parler d'activités sportives plutôt que d'activités populaires ou peut-être des deux.

2540 Nous suggérons aussi que ces orientations et caractéristiques insistent sur le fait qu'elles soient entretenues dans le grand respect des milieux naturels.

2545 Une deuxième recommandation qui a été faite, ça serait de reconnaître les sports d'hiver dans le patrimoine du parc, notamment dans les sections des valeurs emblématiques et identitaires. Les sports sont un symbole des hivers apprivoisés et il nous semble qu'ils peuvent faire partie du patrimoine culturel immatériel ou du moins de la connaissance qu'on a pu en avoir nous, bénévoles, et disons que c'est une tradition qui a été héritée des ancêtres et qui est encore bien vivante aujourd'hui au Québec.

2550 Ainsi, nous suggérons que les sports figurent dans les valeurs historiques, emblématiques et identitaires, et nous demandons peut-être que des précisions concernant les caractéristiques des projets temporaires saisonniers des sports d'hiver qui seraient respectueux de la nature y figurent. Nous aimerions notamment peut-être des critères et des indicateurs qui permettraient la tenue d'évènements temporaires et saisonniers.

2555 Nous apprécierions aussi voir dans le plan des verbes plus fermes, notamment peut-être : mettre en place, soutenir, assurer, mesurer aussi et appliquer.

La troisième recommandation que nous avons formulée, c'est d'intégrer les sports d'hiver à la section consacrée aux orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine immatériel.

2560 Si, aujourd'hui, j'ai pris la parole au nom des membres de la Pente à neige, c'est que mon passé d'éducateur spécialisé m'a montré auprès des enfants à Montréal à quel point il était important de pouvoir transmettre les outils qui permettaient de comprendre le passé et aussi d'envisager le futur.

2565 Alors, c'est important pour nous que ce projet fasse du sens pour tous, y compris pour les jeunes familles qui s'installent à Montréal ou qui sont présentes depuis longtemps et qui cherchent des activités à proximité de chez eux.

2570 En effet, nous demandons à ce que soit intégrée une orientation spécifique à la transmission du patrimoine immatériel ainsi décrite, favoriser les projets de mise en valeur et de transmission du patrimoine immatériel et identitaire aux futures générations, tout en assurant le respect des autres valeurs du plan de conservation.

2575 Nous souhaitons des pratiques qui améliorent la continuité des paysages. Nous avons une volonté d'éducation, notamment au bon comportement, et ceci et l'ensemble devraient être inscrits dans une perspective de développement durable.

2580 Selon l'historien Charles-Eliot Beveridge, que monsieur a fait observer tout à l'heure et qui est spécialiste de son œuvre, d'Olmsted, la vision d'Olmsted était celle d'un parc qui était accessible, je cite : « [...] à tous, en tout temps pour y déambuler à volonté, y piqueniquer et à tous les sports et les jeux. » Nous interprétons donc qu'Olmsted était favorable à l'utilisation du mont Royal à des fins sportives et récréatives », et ce, pour tous, dont les enfants. Il s'agit d'un élément supplémentaire pour démontrer que le ski alpin comme valeur patrimoniale sportive du mont Royal s'inscrit dans la vocation qu'avait prévue Olmsted pour le parc. Tout du moins, rien ne nous a
2585 indiqué le contraire.

2590 Olmsted était bien encore vivant en 1879 lorsque le ski apparut sur le mont Royal. A-t-il été interrogé à ce propos? Était-il en faveur de ce genre d'usage et à quelle condition? En considérant l'histoire, si la Ville de Montréal et les citoyens ont voulu donner cette place à ces pratiques dès les années 1900, 1910, c'est qu'une trace s'est laissée progressivement dans le patrimoine et c'est forcément qu'il y a eu une prise de position à l'époque des citoyens et de la Ville pour améliorer l'hiver des enfants avec des activités.

2595 À une époque où nous questionnons plus que jamais le monde dans lequel nous laisserons les enfants et nos enfants, le mont Royal est un symbole à l'échelle locale des défis de préserver des espaces sacrés tout en envisageant le futur dynamique pour nos enfants. Vous avez donc compris, nous voulons réconcilier les sports d'hiver avec les valeurs du mont Royal.

2600 Dans un deuxième temps, il nous apparaît important que des mesures s'appliquent concrètement aux projets qui seront proposés sur la montagne et nous voulons aider le Conseil à cela. Ainsi, nous avons intitulé « Harmoniser les utilisations complémentaires du site du Mont-Royal, tout en assurant des hauts standards environnementaux et une qualité pour les usagers. »

2605 Alors que nous avons démontré que patrimoine peut rimer avec ski alpin et qu'il est possible de favoriser un usage pour les enfants en protégeant la montagne, nous souhaitons rassembler ces deux éléments dans une activité.

2610 Pourquoi aujourd'hui les familles devraient prendre leur voiture, lorsqu'ils en ont une, pour profiter des joies de l'hiver en dehors de la ville? Il est hors de question de transformer le mont Royal en une station de ski. Là, ne sera jamais le propos. Nous proposons plutôt une solution ludique au mont Royal qui permettrait de favoriser l'éducation à l'environnement, à l'histoire et à la transmission de ce patrimoine.

LE PRÉSIDENT :

2615 Est-ce qu'on pourrait conclure s'il vous plait?

M. ESTEBAN DRAVEL :

2620 On y arrive. Il reste deux paragraphes. Merci.

Nous souhaiterions faire rayonner ce patrimoine immatériel. Pour terminer, notre initiative appelle à protéger le parc, pas à laisser disparaître des traditions qui constituent l'identité de cette ville et qui l'ont fait tant rayonner.

2625 J'aimerais dire au Conseil que nous accueillons avec enthousiasme le plan de conservation et notamment la valeur qualitative ajoutée au travail qui a été fait par la Ville de Montréal et Les amis de la montagne depuis trente (30) ans.

2630 Nous voulons conjuguer le sport, le développement durable, le patrimoine et la santé pour les prochaines générations; que le ski soit un cadeau de Montréal à ses enfants.

Merci.

2635 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Moi, j'ai juste une seule question. Qu'est-ce qui empêche de faire du ski sur le mont Royal actuellement? Ou qui?

M. ESTEBAN DRAVEL :

2640

Nous, nous ne savons pas ce qui empêche de faire du ski sur la montagne aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

2645

Alors, pourquoi on n'en fait pas?

M. ESTEBAN DRAVEL :

2650

Nous allons remettre peut-être la réponse au Conseil du patrimoine culturel du Québec ou du moins, là, une manière de trouver la réponse, nous n'en avons pas aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

2655

Mais le sens de la question, comprenez bien, c'est de savoir : est-ce que c'est les règlements de la Ville qui interdisent cette activité ou si c'est le plan de conservation? Qu'est-ce qui, si je pose la question à l'envers, qu'est-ce qui pourrait faire en sorte que cette pratique soit à nouveau en activité, enfin en usage?

M. ESTEBAN DRAVEL :

2660

J'essayerai une réponse pratique. Je pense qu'un élan collectif, citoyen, peut permettre cet usage ou du moins le relancer, le réactiver, le réactualiser. Pour répondre au début de votre question, les textes de la Ville de Montréal actuellement n'interdisent pas, à ma connaissance et à notre connaissance, la pratique du ski alpin sur le mont Royal ni d'ailleurs le plan de conservation que vous avez rédigé.

2665

LE PRÉSIDENT :

2670

Je précise juste que ça ce n'est pas nous qui avons rédigé le plan de conservation, soit dit en passant, c'est le ministère de la Culture.

M. ESTEBAN DRAVEL :

2675

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2680 Nous, nous sommes là pour vous consulter sur ce plan de conservation là, mais ma question est quand même précise et sérieuse.

C'est que je n'ai pas l'impression, enfin, je suis peut-être dans l'erreur, dites-le-moi, mais je n'ai pas l'impression que ce document qui fait l'objet de la consultation aujourd'hui soit ça qui empêche la réalisation de votre projet. Mais est-ce que je me trompe?

2685 **M. ESTEBAN DRAVEL :**

Est-ce que tu veux ajouter quelque chose?

2690 **M. PATRICE PELLETIER-GRENIER :**

En effet, on est venu vous présenter notre mémoire dans l'optique d'ajouter cet aspect de patrimoine immatériel ou culturel dans les préoccupations dans les plans de...

2695 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Ça, on a bien compris.

2700 **M. PATRICE PELLETIER-GRENIER :**

Donc, c'est le but principal. En ce qui a trait aux empêchements, techniquement ce qu'on a vu des retours de la Ville, il y a des blocages législatifs avec différentes entités qui ont plus ou moins intérêt à voir le ski alpin retourner sur la montagne pour des intérêts, soit environnemental ou autres. Bien, de ce qu'on comprend, en ce moment, ce n'est pas possible justement avec des blocages législatifs municipaux et avec des considérations des autres acteurs sur la montagne.

2705 **LE PRÉSIDENT :**

2710 Législatifs, j'en douterais. Mais les règlements municipaux, c'est possible. À ce moment-là, il y aurait lieu peut-être de faire une copie de votre mémoire à la Ville de Montréal.

M. PATRICE PELLETIER GRENIER :

Ça sera fait.

2715

LE PRÉSIDENT :

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions?

2720

M. SERGE FILION

Juste une question de précision. Qu'est-ce qui a amené l'abandon? On a envie de vous croire quand on vous écoute, quand on voit les images puis on trouve que c'est une excellente idée, mais qu'est-ce qui a amené l'abandon, est-ce que c'est de l'essoufflement des étudiants pour la pente de l'Université? Est-ce qu'on a dit mettez fin à cette activité?

2725

C'est sûr que ce qui est arrivé avec le ski de fond l'an dernier n'aide pas. Ça crée un doute qu'on va porter longtemps, mais aussi à l'autre bout du spectre, si jamais vous réussissez à faire quelque chose, il y a tellement de monde qui vont vouloir y aller. Comment on peut contrôler cette opération-là sans que ce soit juste des petites équipes élitistes ou quelques groupes restreints? Si on ouvre la montagne au ski, regardez ce qui se passe au mont Saint-Bruno. Il n'y a pas d'alternative proche du centre-ville. On a envie de vous croire, mais on se demande comment gérer ça.

2730

M. ESTEBAN DRAVEL :

2735

Peut-être commencer en disant que nous sommes des bénévoles, citoyens, nous avons fait nos recherches autant que nous avons pu dans la Ville de Montréal, dans les archives de la Ville de Montréal, à la Bibliothèque et Archives nationales.

2740

Nous avons cherché à questionner, ces six derniers mois, les gens pour essayer de comprendre ce qui s'était passé et les derniers articles de journaux datent des années 80 concernant la piste de ski du Cepsum, mais il y a sûrement d'autres articles que nous n'avons pas trouvés ou d'autres informations.

2745

Mais à l'époque, c'est des intérêts privés qui auraient mené une pression importante, notamment sur les flancs nord de la montagne et qui auraient... les citoyens notamment, pas les citoyens, oui, les gens de la ville, les habitants se seraient opposés pour une partie à ça craignant, à Outremont, un usage trop intensif de la montagne et peut-être un dérangement aussi des quartiers avec des voitures qui passent, et cetera, et cetera.

2750

On parlait aussi d'un projet majeur avec une coupe d'arbres importante sur un flanc nord qui est déjà fragile. On parlait d'un agrandissement et puis d'un partenariat privé/public et qui, je pense, n'était pas souhaitable à l'époque. Alors, les citoyens se sont unis puis se sont rassemblés pour dire non.

2755 Concernant, parce ce qu'il y a eu quatre ou cinq pistes de ski sur le mont Royal depuis...
donc, on en a présenté que deux, trois, mais alors en 98, il nous semble que c'est l'année à
laquelle le lac aux Castors s'est arrêté. À l'époque, c'était un bris de matériel qui a fait en sorte que
ça se soit arrêté et puis peut-être une... ça n'a pas pu, ça ne s'est pas continué et nous ne
comprenons pas pourquoi. On a demandé des raisons à la Ville. Nous avons envoyé des courriels
2760 pour essayer de comprendre et nous n'avons pas trouvé de raison.

 Maintenant, il y a une excellente question, c'est comment on peut contrôler. – Alors, t'as un
point aussi là-dessus sur le premier ou sur la suite? – Peut-être d'apporter mon éclairage déjà de
ce que je comprends de la situation.

2765 Bon, il y a d'autres stations de ski au Québec. Il y a des moyens de transport collectif, il y a la
possibilité de se rassembler pour aller ailleurs aussi à un moment donné après s'être initié à un
endroit. Vous avez nommé le Mont-Saint-Bruno? Il y a aussi Longueuil qui fait un petit peu de ski. Il
y a aussi Laval qui fait un petit peu de ski, donc il n'y a pas uniquement... il y a d'autres alternatives
2770 qui sont possibles et envisageables et puis pourquoi ne pas avoir, dans un autre parc à Montréal,
peut-être éloigné, pour lequel il n'y a pas d'élément patrimonial comme le site du Mont-Royal,
envisager un autre endroit, un secteur d'initiation pour les enfants de trois (3) à douze (12) ans.
Peut-être que ça peut être envisageable ailleurs à Montréal.

2775 En tous les cas, on a pu vérifier qu'il y a un intérêt de la part des citoyens. On a passé à peu
près cent (100), cent cinquante (150) entrevues dans les parcs cet été à Montréal auprès des
mamans, et on s'est rendu compte que c'est des choses qu'ils attendent et certains n'ont pas de
voiture et aller en-dehors de la ville, à Longueuil, à Laval, ça représente à peu près entre une
heure et quart et une heure et demie de transport en commun, quand on sait la réalité d'avoir un
2780 enfant en bas âge, ce que ça peut être, peut-être quelque chose facile en transport en commun à
Montréal au mont Royal pourrait être une solution intéressante aussi pour eux.

LE PRÉSIDENT :

2785 Il y a eu aussi un important déplacement, à peu près dans cette même période où ça s'est
terminé en 1988, début des années 1980, il y a eu un déplacement des activités de type
récréotouristiques et sportives du côté du Parc Olympique et du parc Maisonneuve derrière. Je
pense que ce n'est peut-être pas totalement étranger à cette situation-là.

2790 **M. ESTEBAN DRAVEL :**

 Hum, hum. Peut-être juste rebondir sur ce que vous disiez puis après, je cède la parole. À
l'époque, vous parliez de ce parc, nous avons identifié qu'il y avait quatre ou cinq parcs à Montréal
dans lesquels les enfants pouvaient s'initier au ski. Alors, dans les années 80, 88, il y avait d'autres

2795 parcs à Montréal. Aujourd'hui, il n'y en a plus un seul. Peut-être que tu veux ajouter quelque chose?

M. PATRICE PELLETIER-GRENIER :

2800 Oui. Vous posez la question sur comment contrôler le débit ou l'attraction du site pour ne pas créer de groupe élitiste, loin de là notre idée. Même que les règlements de gestion de comportement sur les centres de ski, tout serait complètement applicable. Et juste par le fait de la faible dénivelée des sites qui sont aptes, sans coupe de bois ou des trucs comme ça, le niveau potentiel du ski alpin... Je veux dire, quelqu'un qui a le goût de descendre une grosse montagne n'ira pas sur les flancs est du mont Royal.

LE PRÉSIDENT :

2810 Merci. Je vous invite à vous adresser de façon importante, à l'interlocuteur privilégié en cette matière qui est vraiment la Ville de Montréal.

M. ESTEBAN DRAVEL :

2815 Vous avez quelqu'un peut-être à ce titre-là, un nom?

LE PRÉSIDENT :

Un nom? Je ne le sais pas. Merci beaucoup. Merci.

2820 **AJOURNEMENT**

2825

2830

2835

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle d'un enregistrement numérique, et ce, au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

2840

Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.

2845